



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

153^e Assemblée de l'UIP

Arusha
(République-Unie de Tanzanie)
5-9 octobre 2026



Assemblée
Point 4

A/153/4-R.1
1^{er} septembre 2026

Rapports annuels des Membres

Rapports des Membres sur les mesures prises pour donner suite aux déclarations, résolutions et autres initiatives de l'UIP

Conformément aux Statuts et Règlements de l'UIP, les Parlements membres doivent rendre compte chaque année des mesures prises pour assurer le suivi des résolutions et décisions de l'UIP (article 6 des Statuts). Les Parlements membres doivent également soumettre les résolutions de l'UIP à leur parlement respectif sous la forme la plus appropriée, les communiquer à leur gouvernement et en promouvoir la mise en œuvre (article 38.2 du Règlement de l'Assemblée), ainsi que tenir le Secrétariat de l'UIP informé, de manière aussi complète et régulière que possible, des mesures prises et des résultats obtenus (article 7 des Statuts). En outre, à l'issue de chaque Assemblée de l'UIP, les chefs de délégation doivent rendre compte à leur parlement national dans les meilleurs délais et fournir une copie de leur rapport à la Secrétaire générale de l'UIP (article 7 des Statuts).

Depuis 2017, le Conseil directeur applique un cycle de présentation de rapports selon une rotation préétablie. Chaque année, des parlements de chaque groupe géopolitique sont désignés pour rendre compte de leur activité, chaque Parlement membre devant le faire une fois tous les quatre ans. Ce cycle laisse aux parlements suffisamment de temps pour préparer leur contribution, tout en allégeant la charge liée aux rapports annuels. Afin de faciliter l'établissement des rapports et d'assurer une plus grande cohérence des données collectées, le Secrétariat de l'UIP envoie un questionnaire annuel aux Parlements membres désignés pour rendre compte de leur activité. Les autres Parlements membres sont invités à rendre compte de leur activité de manière volontaire et plus fréquente.

S'appuyant sur cette approche bien établie, l'UIP met de plus en plus l'accent sur la redevabilité et les résultats obtenus. La Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 érige le renforcement de la redevabilité institutionnelle au rang de priorité essentielle. En réponse à l'évolution des besoins des Parlements membres et au contexte géopolitique actuel, l'UIP vise à approfondir, accélérer et pérenniser son impact à tous les niveaux. Dans le cadre de cet effort, l'Organisation s'appuiera sur le processus de rapport existant et renforcera encore les mécanismes parlementaires de suivi et de rapport, en les rendant plus rationalisés, utiles et efficaces pour les Parlements membres.

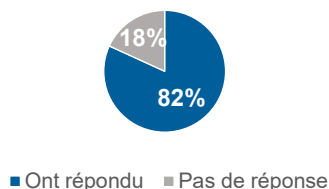
Le présent rapport s'appuie sur des informations tant qualitatives que quantitatives fournies par les parlements nationaux en 2026. Dans le cadre du cycle régulier de rapports, l'UIP a invité 41 Parlements membres tenus de rendre compte à répondre à une enquête. Le questionnaire a été conçu pour recueillir des données quantitatives cohérentes ainsi que des exemples concrets illustrant la manière dont les parlements avaient mis en œuvre ou assuré le suivi des déclarations, résolutions, décisions et autres initiatives de l'UIP. La plupart des questions se présentaient sous forme de choix multiples, avec des options "oui", "non" et "je ne sais pas", ainsi qu'un espace permettant aux répondants de décrire les mesures spécifiques prises.

Comme ces dernières années, l'enquête s'est concentrée sur les actions parlementaires concrètes menées dans les quatre domaines prioritaires de l'UIP¹, tels que définis dans la [Stratégie de l'UIP 2022-2026](#) arrivant à échéance, ainsi que sur les interactions entre les parlements et l'ONU. Toutes les réponses reçues par le Secrétariat de l'UIP entre le 15 mars et le 15 juillet 2026 ont contribué aux conclusions présentées dans ce rapport et sont accessibles via [ce lien](#). Les résultats de l'enquête ont été complétés par des informations recueillies dans le cadre d'autres processus et activités de l'UIP, notamment des exemples recueillis lors des volets consacrés à la redevabilité et des interventions au cours du débat général lors des Assemblées de l'UIP, ainsi que par les informations disponibles au sein du Secrétariat de l'UIP.

¹ 1) Les changements climatiques, 2) la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la participation des jeunes, 3) la paix et la sécurité, et 4) le développement durable pour tous.

Sur les 41 parlements tenus de rendre compte, 35 ont renvoyé des questionnaires complets, ce qui représente un taux de réponse record de 85 %. En outre, les Parlements du Liechtenstein et du Togo ont soumis des contributions volontaires. Le taux de réponse à l'enquête 2026, par groupe géopolitique de l'UIP, se présente comme suit :

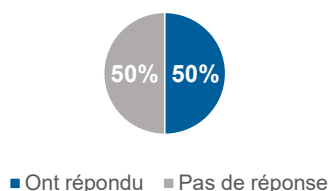
Groupe africain



82 % des Parlements membres du Groupe africain devant rendre compte en 2026 ont répondu à l'enquête.

- **Ont répondu (9)** : Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Tchad
- **Pas de réponse (2)** : Bénin, Comores
- **Contributions volontaires (1)** : Togo

Groupe arabe



50 % des Parlements membres du Groupe arabe devant rendre compte en 2026 ont répondu à l'enquête.

- **Ont répondu (2)** : Bahreïn, Égypte
- **Pas de réponse (2)** : Iraq, Jordanie

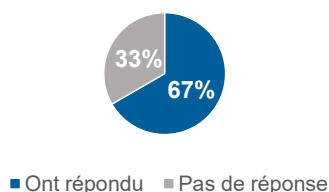
Groupe Asie-Pacifique



100 % des Parlements membres du Groupe Asie-Pacifique devant rendre compte en 2026 ont répondu à l'enquête.

- **Ont répondu (5)** : Australie, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée

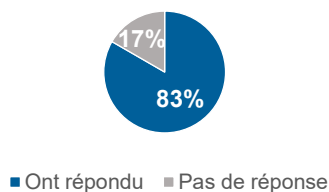
Groupe Eurasie



67 % des Parlements membres du Groupe Eurasie devant rendre compte en 2026 ont répondu à l'enquête.

- **Ont répondu (2)** : Arménie, Azerbaïdjan
- **Pas de réponse (1)** : Bélarus

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)



83 % des Parlements membres du GRULAC devant rendre compte en 2026 ont répondu à l'enquête.

- **Ont répondu (5)** : Bahamas, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba
- **Pas de réponse (1)** : Bolivie (État plurinational de)

Groupe des Douze Plus



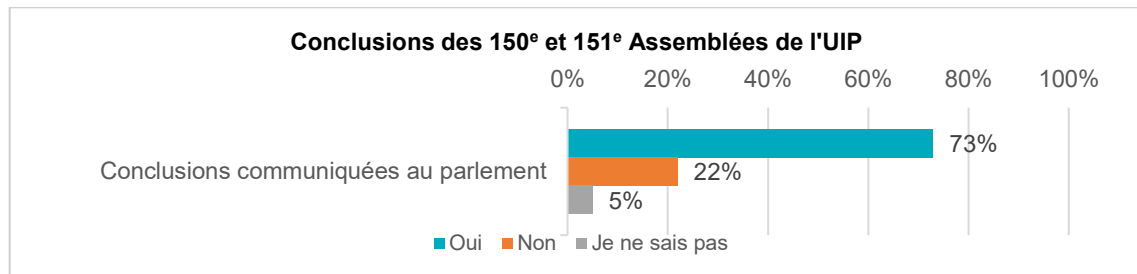
100 % des Parlements membres du Groupe des Douze Plus devant rendre compte en 2026 ont répondu à l'enquête.

- **Ont répondu (12)** : Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, France, Tchéquie,
- **Contribution volontaire (1)** : Liechtenstein

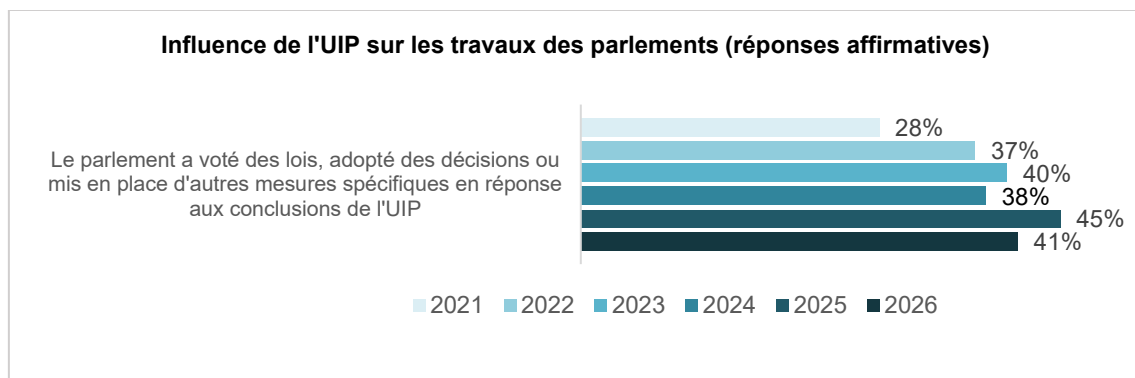
Résultats de l'enquête

1. Conclusions des Assemblées de l'UIP de 2025

En vertu des Statuts de l'UIP, les Parlements membres doivent diffuser les résolutions et décisions de l'Organisation au sein de leur parlement et gouvernement respectifs, et en promouvoir la mise en œuvre conformément à leur contexte national. À cet égard, 73 % des répondants ont indiqué avoir communiqué les conclusions de la [150^e Assemblée de l'UIP](#) (Tachkent, avril 2025) et de la [151^e Assemblée de l'UIP](#) (Genève, octobre 2025).



L'enquête de 2026 indique également que les résolutions et décisions de l'UIP ont donné lieu à un suivi concret de la part des Parlements membres, 41 % des répondants ayant déclaré avoir voté des lois, adopté des décisions ou mis en place d'autres mesures spécifiques en réponse aux conclusions de l'UIP. Cette proportion reste globalement conforme aux niveaux relevés chaque année depuis 2022, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

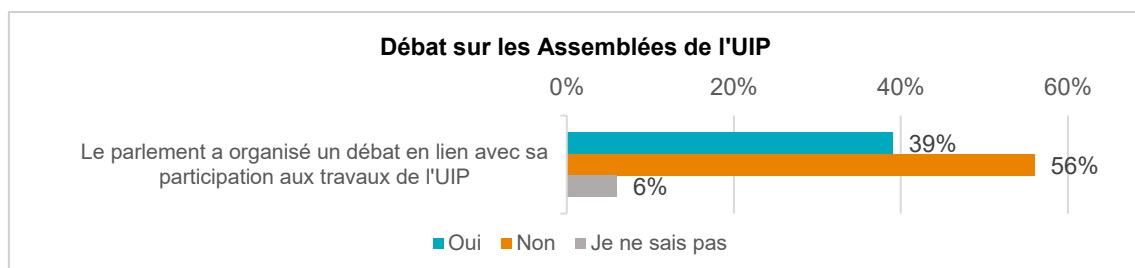


Voici quelques exemples de bonnes pratiques pour assurer le suivi des Assemblées de l'UIP :

- **Le Costa Rica** a mis en place un processus systématique de diffusion des déclarations et résolutions adoptées lors des Assemblées de l'UIP auprès des représentants parlementaires, des chefs des groupes parlementaires, des commissions spécialisées et des services techniques concernés, ainsi qu'auprès des pouvoirs exécutif et judiciaire. Un exemple notable de suivi est l'adoption par l'Assemblée législative elle-même, en séance plénière le 11 novembre 2025, peu après le retour de la délégation de la 151^e Assemblée de l'UIP, de la résolution de l'UIP intitulée [Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine](#).

- Au **Tchad**, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Genève [Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise](#), l'Assemblée nationale a organisé plusieurs activités, notamment une réunion avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin de soutenir la création du Réseau parlementaire tchadien pour la promotion du droit international humanitaire.
- Le Parlement de **Croatie** souligne que les déclarations et résolutions adoptées lors des 150^e et 151^e Assemblées de l'UIP ont été transmises aux commissions parlementaires concernées ainsi qu'aux services du Ministère des affaires étrangères et européennes. À la suite de la 150^e Assemblée de l'UIP à Tachkent, la Commission des affaires étrangères a tenu un débat pour examiner la résolution de l'UIP [Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine](#).
- Le Parlement de la **République démocratique du Congo** signale que la Déclaration de Tachkent [L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale](#) était particulièrement pertinente dans son contexte national. Lors de l'examen des lois de finances, les commissions parlementaires ont accordé une attention particulière aux secteurs sociaux prioritaires, notamment l'enseignement primaire gratuit, le renforcement du système de santé, les programmes agricoles en faveur de la sécurité alimentaire et les infrastructures de base. Elles ont également assuré le suivi des politiques de réduction de la pauvreté et d'accès aux services sociaux essentiels par le biais d'auditions gouvernementales et de missions d'enquête, contribuant ainsi aux progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) 1, 3, 4 et 10.
- La Chambre des représentants de **Chypre** indique qu'après chaque Assemblée de l'UIP, elle transmet une synthèse des débats et des conclusions aux dirigeants des partis politiques et au Président de la Commission permanente des affaires étrangères et européennes. Autre exemple de suivi : la Commission permanente des affaires juridiques, de la justice et de l'ordre public examine actuellement la Loi sur l'adoption, qui vise à regrouper les procédures d'adoption nationales et internationales au sein d'un cadre juridique unique, conformément à la résolution de l'UIP [Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique](#).
- La résolution de l'UIP [Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable](#) appelle à la mise en place de cadres juridiques plus solides pour lutter contre les dommages environnementaux liés aux conflits et à l'insécurité. Dans ce contexte, le Congrès national du **Brésil** indique qu'il examine actuellement une législation visant à ériger en infraction pénale les formes graves de destruction de l'environnement, notamment la contamination de l'eau et des sols ainsi que la destruction à grande échelle de la flore, avec des peines pouvant aller jusqu'à 15 ans d'emprisonnement. Les débats parlementaires ont également porté sur le rôle des forces armées dans la protection des biomes, notamment de l'Amazonie, ainsi que sur la restauration de l'environnement dans les zones touchées par la criminalité environnementale transnationale et les conflits fonciers, et sur les mesures visant à protéger les civils, les peuples autochtones et les communautés traditionnelles exposés à la dégradation de l'environnement liée aux conflits.

Néanmoins, malgré ces exemples positifs, l'enquête souligne qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les parlements accordent une plus grande visibilité aux travaux de l'UIP et intègrent plus systématiquement dans leurs propres travaux les conclusions de ses Assemblées. Par exemple, 56 % des répondants indiquent que leur parlement n'a pas organisé de débats en lien avec sa participation à l'UIP.

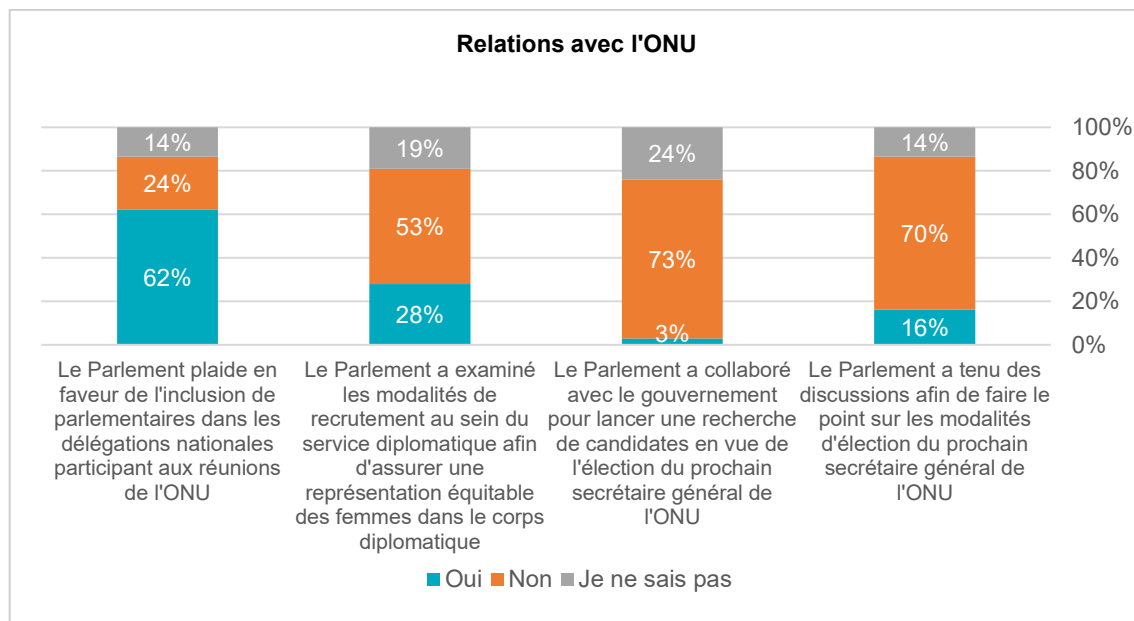


2. Interactions avec l'ONU

Le projet politique de l'UIP aux Nations Unies vise à renforcer la contribution des parlements aux processus onusiens en créant des opportunités de contrôle parlementaire et de participation. Cet objectif est le plus efficacement poursuivi lorsque les parlements nationaux dialoguent avec l'ONU par l'intermédiaire de leur gouvernement respectif. Dans ce contexte, 62 % des répondants déclarent plaider en faveur de l'inclusion de parlementaires dans les délégations nationales participant à des réunions internationales majeures, telles que la [Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#) (COP de la CCNUCC) et le [Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies](#).

Par ailleurs, la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, conformément à ses [modalités et méthodes de travail](#) révisées, a adopté des motions intitulées [Favoriser l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies](#) (2023) et [Réforme du Conseil de sécurité de l'ONU](#) (2024), ainsi qu'une motion intitulée [Recommandation d'élire pour la première fois une femme au poste de secrétaire général de l'ONU](#) (2025). Bien qu'une majorité de répondants se soit déclaré favorable à l'inclusion de parlementaires dans les délégations nationales aux réunions de l'ONU, la mobilisation s'est avérée nettement plus limitée dans d'autres domaines, seuls 28 % des parlements indiquant que les considérations relatives à l'égalité des sexes avaient été intégrées dans le contrôle du recrutement au sein du corps diplomatique.

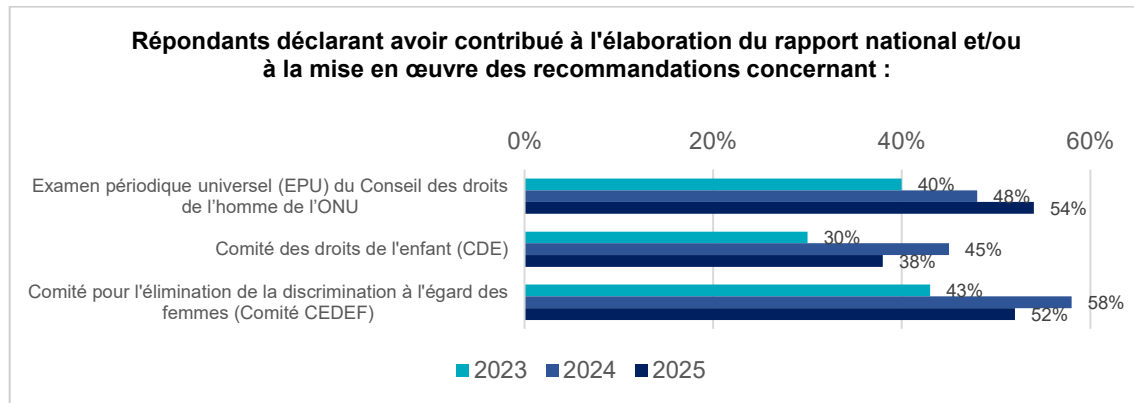
La mobilisation sur le choix du prochain secrétaire général de l'ONU était encore plus limitée : 16 % des répondants ont déclaré avoir discuté des modalités d'élection, tandis que seulement 3 % ont indiqué avoir interagi avec leur gouvernement pour encourager l'identification de candidates à ce poste, ce qui suggère que ce processus reste largement considéré comme l'apanage du pouvoir exécutif, avec une implication et un contrôle parlementaires limités.



En outre, depuis plusieurs années, l'UIP plaide en faveur de la participation parlementaire aux mécanismes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, à savoir l'[Examen périodique universel \(EPU\) du Conseil des droits de l'homme de l'ONU](#) et les organes conventionnels des droits de l'homme de l'ONU, tels que le [Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes \(Comité CEDEF\)](#) et le [Comité des droits de l'enfant \(CDE\)](#).

Les recommandations issues de ces mécanismes ont souvent des implications en matière de législation, de décisions budgétaires et de contrôle parlementaire. Une participation parlementaire dès le départ peut donc contribuer à garantir que les engagements internationaux soient

effectivement traduits en mesures nationales et en résultats concrets. Le cycle de rapport de cette année fait état d'un niveau stable d'engagement auprès de ces organismes onusiens par rapport aux chiffres des éditions précédentes du présent rapport.

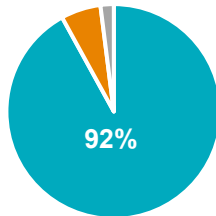


On peut mettre en avant les bonnes pratiques suivantes :

- En 2026, la délégation du **Mexique** auprès du Comité CEDEF comptait deux parlementaires. Ces dernières années, le Congrès de l'Union a joué un rôle de premier plan dans le suivi, l'application et la mise en œuvre de la Convention CEDEF. Parmi les principales avancées figurent la pénalisation des violences politiques faites aux femmes, l'inscription du principe de parité dans la Constitution et la création de mécanismes de suivi des recommandations du Comité CEDEF par l'intermédiaire d'un comité institutionnel comprenant des représentants du pouvoir législatif.
- En **Azerbaïdjan**, une nouvelle Loi sur le corps diplomatique a été adoptée en décembre 2024, puis amendée en juin 2026. Les débats parlementaires sur ce texte ont porté notamment sur des mesures visant à encourager la représentation équitable des femmes au sein du corps diplomatique. La Présidente du Parlement a également entretenu un dialogue régulier avec l'ONU, notamment à l'occasion de rencontres avec la Coordonnatrice résidente des Nations Unies et les Présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies en visite. La coopération entre le Parlement et les Nations Unies, ainsi que l'importance d'élire la première femme au poste de secrétaire général de l'ONU, ont été mises en avant lors de ces réunions.
- Aux **Bahamas**, lors de la présentation du rapport national de l'EPU 2023, un projet de loi visant à créer une Commission parlementaire des droits de l'homme a été présenté, et le pays a reçu une recommandation l'invitant à poursuivre l'harmonisation de sa législation nationale en matière de droits de l'homme avec les normes internationales. Lors de la 151^e Assemblée de l'UIP en octobre 2025, le Parlement a annoncé qu'il avait officiellement créé une Commission parlementaire des droits de l'homme, avec pour mandat d'examiner les projets de loi sous l'angle des droits de l'homme et d'exercer un contrôle sur la mise en œuvre des engagements en la matière.
- Au **Niger**, le Conseil consultatif de la Refondation a participé au mécanisme national d'établissement de rapport, de suivi et de mise en œuvre de l'EPU, contribuant ainsi à la préparation du rapport national. Un représentant du Conseil a également pris part à la présentation du rapport national à Genève en mai 2026. Les résultats de l'examen seront ensuite communiqués au Parlement, qui devrait, à un stade ultérieur, participer aux discussions sur la mise en œuvre des recommandations.
- À **Cuba**, la Commission parlementaire chargée des droits des jeunes, des enfants et des femmes a participé au groupe de travail chargé de préparer le rapport national sur la mise en œuvre de la CEDEF en vue de l'examen du pays en 2023. Un parlementaire faisait partie de la délégation nationale officielle qui s'est présentée devant le Comité CEDEF.
- Au **Kazakhstan**, trois parlementaires ont fait partie de la délégation nationale qui a participé à l'EPU du pays devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève en janvier 2025. Au-delà de leur participation à l'examen, des parlementaires ont également pris part, en qualité d'intervenants, à une manifestation parallèle qui a examiné le rôle du Parlement du Kazakhstan dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

3. Changements climatiques

Le Parlement prend-il des mesures spécifiques pour devenir une institution plus respectueuse de l'environnement ?



■ Oui ■ Non ■ Je ne sais pas

La [Stratégie de l'UIP pour 2022-2026](#), qui arrive à son terme, comme la [Stratégie de l'UIP pour 2027-2031](#), qui lui succède, identifient les changements climatiques comme l'un des domaines prioritaires d'action de l'Organisation.

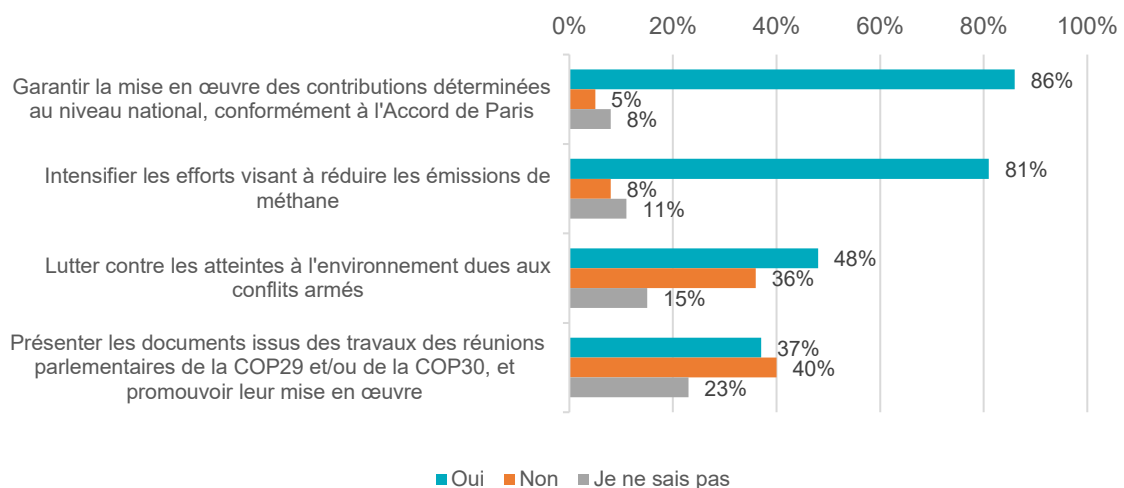
Conformément à cet objectif et aux *10 actions pour des parlements plus écologiques* prévues dans le cadre de la campagne [Parlements pour la planète](#) de l'UIP, une large majorité des répondants (92 %) déclare avoir pris des mesures significatives pour réduire les émissions de carbone et faire du parlement une institution plus respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs, 86 % des parlements interrogés ont indiqué avoir pris des mesures pour mettre en

œuvre les contributions déterminées au niveau national prévues par l'Accord de Paris. Une majorité d'entre eux a également déclaré avoir intensifié les efforts pour réduire les émissions de méthane (81 %), conformément à la résolution de l'UIP [Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité](#) (2024).

Néanmoins, moins de la moitié des répondants (48 %) indique élaborer des cadres juridiques pour lutter contre les dommages environnementaux causés par les conflits armés, conformément à la résolution de l'UIP [Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable](#) (2025).

Action climatique – Le Parlement a adopté des lois, pris des décisions, contrôlé l'action du gouvernement et/ou pris des mesures pour :



Parmi les bons exemples à cet égard, on peut citer :

- Au **Bénin**, une législation adoptée en 2023 a renforcé le cadre national de gestion des produits chimiques et des déchets, avec des dispositions portant sur les infrastructures de traitement, le remplacement des produits chimiques dangereux, les effets environnementaux et la gestion technique et logistique du secteur, conformément aux accords internationaux. L'UIP et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont soutenu le processus législatif en organisant un atelier de renforcement des capacités à la demande de l'Assemblée nationale.

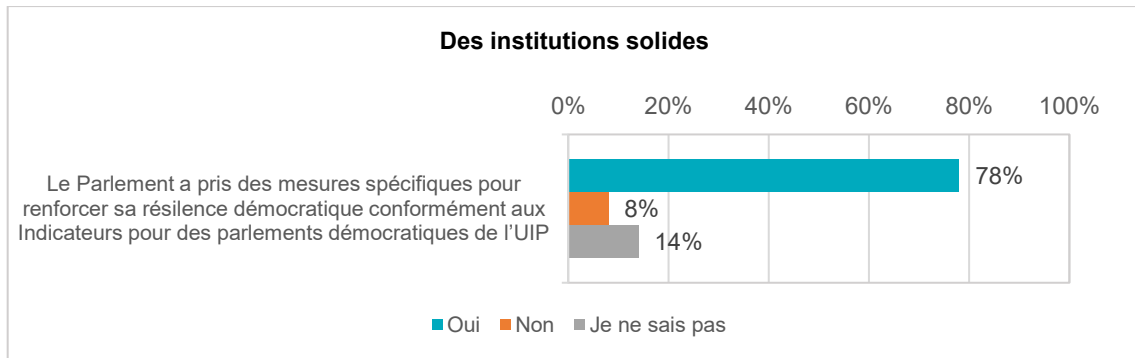
- Grâce à une combinaison de dispositions constitutionnelles et de lois parlementaires, le Parlement du **Bhoutan** précise avoir mis en place un cadre juridique solide pour la préservation des forêts. La Constitution impose au pays de maintenir en permanence un couvert forestier d'au moins 60 %, ce qui confère à la protection de l'environnement une base juridique solide et place le Bhoutan parmi les rares pays où de telles garanties sont consacrées par la loi suprême.
- Le Parlement de **Tchéquie** indique que la résolution de l'UIP de 2024 intitulée *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité* a renforcé l'attention accordée par le Parlement à la question des changements climatiques dans le pays, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de méthane. Bien que cette résolution n'ait pas directement conduit à l'adoption de nouvelles dispositions législatives, les commissions compétentes s'y sont référées dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre du Règlement de l'Union européenne sur la réduction du méthane, notamment en ce qui concerne les exigences relatives à la surveillance des émissions, à la détection et à la réparation des fuites, aux restrictions concernant le dégazage et le torchage, ainsi qu'à la communication d'informations par les opérateurs du secteur de l'énergie. Les débats parlementaires connexes ont porté sur la sortie du charbon, les fuites de méthane provenant des infrastructures gazières, ainsi que sur le développement du biogaz et du biométhane.
- Le Conseil des représentants de **Bahreïn** a mis en place une série de mesures visant à réduire l'effet environnemental de ses activités, ce qui lui a valu d'obtenir, en juillet 2025, la certification ISO 14001:2015 relative à la gestion environnementale. Parmi ces initiatives figurent l'installation de panneaux solaires, l'extension des espaces verts, l'adoption de pratiques d'achat plus durables, ainsi que la mise en place de systèmes dématérialisés et d'outils d'e-parlement visant à réduire la consommation de ressources et la production de déchets. Ces efforts contribuent aux objectifs plus larges de Bahreïn en matière de climat et de développement durable, notamment son objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2060. Ils s'inscrivent également dans le cadre de la campagne de l'UIP *Parlements pour la planète*, lancée lors de la 146^e Assemblée de l'UIP à Manama.
- En **Thaïlande**, l'élaboration du projet de loi sur la qualité de l'air a permis de rassembler les contributions du Parlement, de la société civile et d'experts dans le cadre d'un vaste processus de consultation. S'appuyant sur une disposition constitutionnelle autorisant les citoyens à soumettre des projets de loi, les organisations de la société civile ont figuré parmi les différents acteurs à présenter des propositions, ce qui a donné lieu à sept projets de loi distincts. La Chambre des représentants a ensuite mis en place une commission ad hoc de 39 membres, composée de parlementaires, de représentants de la société civile, de professionnels de la santé et d'acteurs du secteur privé, afin de regrouper les propositions en un texte de synthèse. À la demande des dirigeants parlementaires, l'UIP a apporté son soutien à ce processus en aidant la commission à mettre en relation des experts internationaux.

4. Démocratie, droits de l'homme, égalité des sexes et participation des jeunes

Des parlements forts

Des parlements forts sont essentiels aux sociétés démocratiques et ils jouent un rôle central dans la promotion du développement. L'UIP propose un soutien technique, un renforcement des capacités et des services de conseil en réponse à des demandes spécifiques, en s'appuyant sur les [Principes communs en matière d'assistance aux parlements](#). Un groupe de parlements et de partenaires réunis par l'UIP a élaboré ces principes il y a dix ans, et 163 parlements nationaux, 16 assemblées parlementaires et 22 organisations partenaires les ont désormais approuvés. Parmi les signataires récents figurent les parlements des pays suivants : **Brunéi Darussalam, Bulgarie, Ouzbékistan, Singapour, Slovaquie et Togo**.

Par ailleurs, en 2026, 78 % des parlements interrogés ont indiqué qu'ils prenaient des mesures pour renforcer leur résilience démocratique et devenir des institutions plus efficaces, plus responsables, plus participatives et plus représentatives, conformément aux [Indicateurs pour des parlements démocratiques](#) de l'UIP.



Parmi les bons exemples, on peut citer :

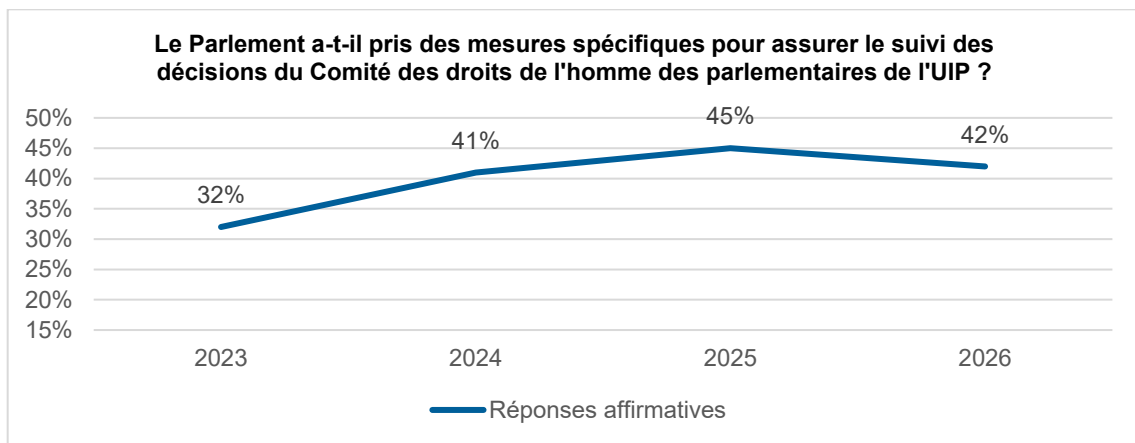
- Le Parlement du **Botswana** indique avoir renforcé son dialogue avec la population en mettant en place la diffusion en direct des séances plénières et des travaux des commissions, ainsi qu'en publiant le compte rendu intégral (Hansard), ainsi que les documents annonçant les travaux parlementaires à venir et l'ordre du jour, sur son site web et ses comptes de réseaux sociaux. Il a également créé la plateforme *Botswana Speaks* afin de faciliter les consultations entre les parlementaires et leurs administrés. Une initiative en cours, baptisée *Bridging the Gap*, vise également à établir des canaux officiels de communication et de coopération avec des organisations de la société civile.
- En **Libye**, la Chambre des représentants a utilisé les *Indicateurs pour des parlements démocratiques* de l'UIP afin d'évaluer et de renforcer des domaines clés de son action, à commencer par la législation et le contrôle. Ce processus s'est appuyé sur des auto-évaluations, des formations et des échanges entre pairs, notamment avec le Parlement d'Albanie. Ces actions ont permis d'identifier des mesures prioritaires concrètes présentées à l'UIP en novembre 2025. S'appuyant sur ces travaux, le Parlement a élaboré un plan de formation et un plan de travail pour 2026, puis a étendu l'auto-évaluation aux procédures parlementaires et à l'autonomie administrative, créant ainsi une base plus large pour la poursuite du renforcement institutionnel.
- En **République démocratique populaire lao**, l'Assemblée nationale a lancé un programme d'intégration d'une semaine à la suite des élections législatives de février 2026, qui ont vu l'arrivée de près de 80 % de nouveaux parlementaires au Parlement. Avec le soutien de l'UIP, de l'Asia Foundation et du Programme des Nations Unies pour le développement, ce programme s'est concentré sur les fonctions parlementaires essentielles que sont la représentation, l'élaboration des lois et le contrôle, en s'appuyant sur des exemples pratiques et comparatifs adaptés au contexte national. Il a également mis en relation les compétences parlementaires avec les principales priorités politiques, notamment le développement économique, la résilience climatique et la gouvernance numérique.
- En 2025, le Parlement du **Monténégro** a lancé une auto-évaluation de certains domaines de ses travaux à l'aide des *Indicateurs pour des parlements démocratiques* de l'UIP, en coopération avec l'Institut national démocratique et l'UIP. Ce processus a permis d'examiner l'efficacité, l'inclusivité, la transparence et la redevabilité du Parlement. Il a débouché sur 35 recommandations visant à améliorer le fonctionnement de l'institution, consignées dans un projet de plan d'action.
- Le Conseil consultatif de **Bahreïn** a lancé Shura 360, plateforme numérique intégrée conçue pour rationaliser les procédures, améliorer l'efficacité opérationnelle, protéger les données et offrir aux parlementaires un environnement de travail numérique interactif. Ces initiatives figurent dans le [Bulletin de l'innovation de l'UIP](#) et contribuent au partage international des connaissances sur la transformation numérique et l'IA au sein des parlements.

Droits de l'homme des parlementaires

Depuis 1976, le [Comité des droits de l'homme des parlementaires](#) constitue un mécanisme international unique permettant d'examiner les violations des droits de l'homme dont sont victimes les parlementaires et de répondre à ces violations. En 2026, alors que le Comité célébrait son 50^e anniversaire, il a examiné les cas de 1 027 parlementaires en exercice ou anciens parlementaires, soit plus de trois fois les 311 cas examinés en 2014. Le nombre de pays concernés a également augmenté de manière substantielle sur la même période, passant de 41 en 2014 à 58 en 2025, ce qui témoigne d'une hausse inquiétante des violations commises à l'encontre des parlementaires à l'échelle mondiale.

Dans l'enquête de 2026, 42 % des répondants ont indiqué que leur parlement avait pris des mesures spécifiques pour assurer le suivi des décisions du Comité. Cette part est globalement conforme à celle des éditions précédentes de ce document, ce qui suggère qu'il reste possible de renforcer la mobilisation parlementaire dans les travaux du Comité.

Comme le souligne la campagne [Mettre en lumière les droits de l'homme](#) de l'UIP, les formes possibles de suivi comprennent notamment le fait de porter les cas traités par le Comité à l'attention des premiers ministres et des présidents, d'organiser des réunions bilatérales, d'effectuer des visites dans les pays concernés et de recourir aux groupes d'amitié parlementaires pour soulever des cas de violation des droits de l'homme.



Parmi les exemples de bonnes pratiques en matière de défense des droits de l'homme des parlementaires, on peut citer :

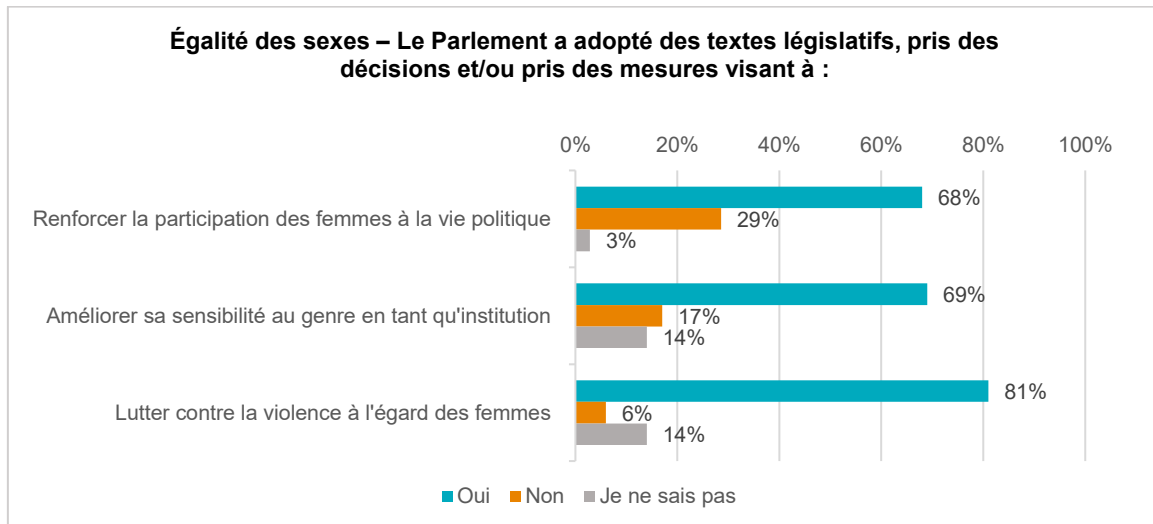
- Au **Danemark**, on informe les commissions parlementaires compétentes des décisions et des rapports du Comité des droits de l'homme des parlementaires avant les missions des commissions à l'étranger, ce qui permet à leurs membres d'évoquer, lors des visites, leurs préoccupations eu égard à la situation des parlementaires concernés. Les parlementaires danois ont également effectué des visites pour soutenir des parlementaires emprisonnés et attirer l'attention sur leur cas.
- En juin 2026, les parlementaires de l'ASEAN pour les droits de l'homme, en collaboration avec des parlementaires de plusieurs pays et régions, ont adressé une lettre ouverte à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour demander la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers politiques que les autorités militaires du Myanmar détiennent, y compris d'anciens parlementaires. Cette initiative faisait écho aux appels répétés du Conseil directeur et du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP concernant ces cas.
- En **Australie**, un parlementaire a soulevé au Sénat le cas d'un parlementaire palestinien dont le dossier est examiné par le Comité depuis 2002. Cette intervention visait à attirer l'attention urgente du Parlement sur ce cas et à demander au Gouvernement d'utiliser les voies diplomatiques pour plaider en faveur de la libération de ce parlementaire, ainsi que pour assurer un suivi indépendant de son état de santé et de ses conditions de détention.

- En **France**, à l'issue de chaque Assemblée de l'UIP, le Président du Groupe de l'UIP transmet les décisions du Comité au Président du Sénat, au Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat et au Ministre des affaires étrangères, afin que les autorités évoquent, le cas échéant, les cas concernés lors de contacts bilatéraux avec les pays applicables.
- Le Congrès national du **Brésil** rend compte de la manière dont il assure le suivi des décisions du Comité par le biais de divers mécanismes. Les Présidents du Sénat fédéral et de la Chambre des députés peuvent demander des informations aux autorités exécutives ou judiciaires applicables sur le statut juridique, le traitement et la sécurité des parlementaires concernés. Les membres participant aux Assemblées de l'UIP soumettent également des rapports sur les décisions du Comité et peuvent recommander des mesures de solidarité parlementaire. Celles-ci ont notamment consisté à accueillir des délégations parlementaires de pays où il y a des cas de violation des droits de l'homme en cours, à mener des missions officielles pour évaluer la situation sur le terrain, et à recourir à des groupes d'amitié et à des commissions parlementaires pour aborder ces cas avec des représentants étrangers et des missions diplomatiques.

Égalité des sexes

L'enquête de 2026 a mis en évidence des faits nouveaux en matière d'égalité des sexes à la suite du lancement, l'année dernière, de la campagne de l'UIP [Atteindre l'égalité des sexes, action par action](#).

Conformément aux trois axes thématiques de cette campagne, 68 % des parlements ayant répondu ont indiqué avoir pris des mesures pour renforcer la participation des femmes à la vie politique, et 69 % ont fait état de mesures visant à améliorer la sensibilité du parlement au genre. En outre, une large majorité des parlements interrogés, soit 81 %, a signalé la mise en place de mesures ciblées pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.



À cet égard, les bonnes pratiques suivantes méritent d'être soulignées :

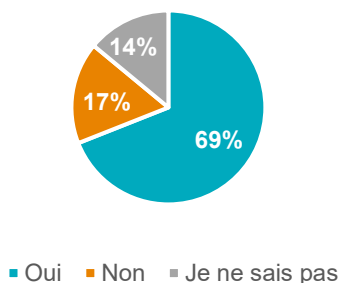
- En **Algérie**, le Parlement signale que le cadre électoral a été révisé en août 2026 afin d'encourager une représentation plus équilibrée des femmes au sein des organes élus, la Loi organique relative au régime électoral imposant l'inclusion de femmes sur les listes de candidats aux élections législatives et locales. Le Parlement a également œuvré en faveur d'une gouvernance plus inclusive en favorisant l'égalité des chances dans les nominations aux postes de direction administrative ainsi que dans la composition des délégations participant à des activités régionales et internationales.
- À la suite d'une auto-évaluation sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme menée avec le soutien de l'UIP, le Grand Khoural de l'État de **Mongolie** a pris des mesures pour renforcer l'égalité des sexes au Parlement. Un quota électoral renforcé a permis aux femmes d'obtenir 25 % des sièges parlementaires en 2024, contre 17 % auparavant, tandis que la création d'une crèche en 2025 a marqué une étape importante vers un environnement de

travail plus inclusif et plus favorable à la famille. La représentation accrue des femmes, notamment des jeunes femmes parlementaires, a également contribué à une meilleure visibilité des questions liées à l'égalité des sexes. En 2025, les parlementaires mongoles ont participé à la campagne de l'UIP *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*, et le Parlement a célébré la Journée internationale du parlementarisme par une table ronde consacrée à l'égalité des sexes.

- Le Congrès de **Colombie** indique un renforcement de son cadre parlementaire en faveur de l'égalité des sexes grâce à une série de mesures institutionnelles et législatives. La Commission parlementaire spéciale chargée de l'égalité des femmes continue de proposer des politiques et de suivre les progrès en matière de droits des femmes, tandis que des réformes récentes ont porté à la fois sur la participation à la vie politique et la protection contre la violence. En 2024, des dispositions relatives au congé de maternité ont été votées pour les femmes parlementaires. En 2025, le Congrès a adopté une loi visant à prévenir, combattre et sanctionner les violences à l'égard des femmes en politique, il a interdit le mariage d'enfants, a mis à jour son protocole sur le harcèlement sexuel et a approuvé la [Convention n° 190 \(C190\) de l'OIT](#) sur la violence et le harcèlement au travail. La représentation des femmes à la tête du Parlement s'est également accrue, deux femmes ayant été élues à la vice-présidence du Sénat pour la législature 2025-2026.
- Le Parlement de **Côte d'Ivoire** a récemment adopté une loi instaurant un quota de 30 % de femmes aux postes élus. Le Parlement a également contribué à l'élaboration des rapports nationaux dans le cadre de la CEDEF.
- L'Assemblée nationale du **Togo** a pris plusieurs mesures s'inscrivant dans le cadre de la campagne de l'UIP *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*. Le Code électoral a été révisé afin d'encourager la parité hommes-femmes sur les listes électorales et de réduire de moitié la caution électorale exigée des candidates, tandis que les six postes à la vice-présidence du Parlement sont répartis à parts égales entre trois femmes et trois hommes. Le Parlement a également renforcé le cadre juridique grâce à des réformes du Code pénal, du Code foncier et immobilier, du Code des personnes et de la famille, ainsi que de la législation protégeant les élèves contre les violences sexuelles. En novembre 2024, tous les parlementaires ont participé à une formation de deux jours sur l'égalité des sexes et la budgétisation sensible au genre, visant à intégrer une dimension de genre dans l'examen des textes législatifs et le contrôle budgétaire, y compris lors de l'examen de la Loi de finances pour 2025.

Autonomisation des jeunes

Le Parlement a-t-il pris des mesures pour donner aux jeunes les moyens d'agir et mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement* ?



Depuis son lancement en 2021, la campagne de l'UIP [Oui à plus de jeunes au parlement !](#) a recueilli l'engagement de plus de 1 900 acteurs du changement, dont environ 850 parlementaires de plus de 170 pays, quelque 70 présidents de parlement et 15 chefs d'État ou dirigeants d'organisations internationales.

Néanmoins, le rapport de l'UIP de 2026 intitulé [La participation des jeunes dans les parlements nationaux : 2025](#) a révélé que la représentation mondiale des jeunes avait marqué le pas pour la première fois depuis le début du suivi en 2014, la proportion de parlementaires de 30 ans ou moins restant à 2,8 %, inchangée par rapport à 2023. Dans le même temps, la plupart des répondants ont indiqué avoir pris des mesures pour promouvoir la participation des jeunes. Si des actions sont donc en cours, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour

traduire ces engagements en avancées concrètes en matière de représentation des jeunes au parlement.

Parmi les temps forts, on peut citer :

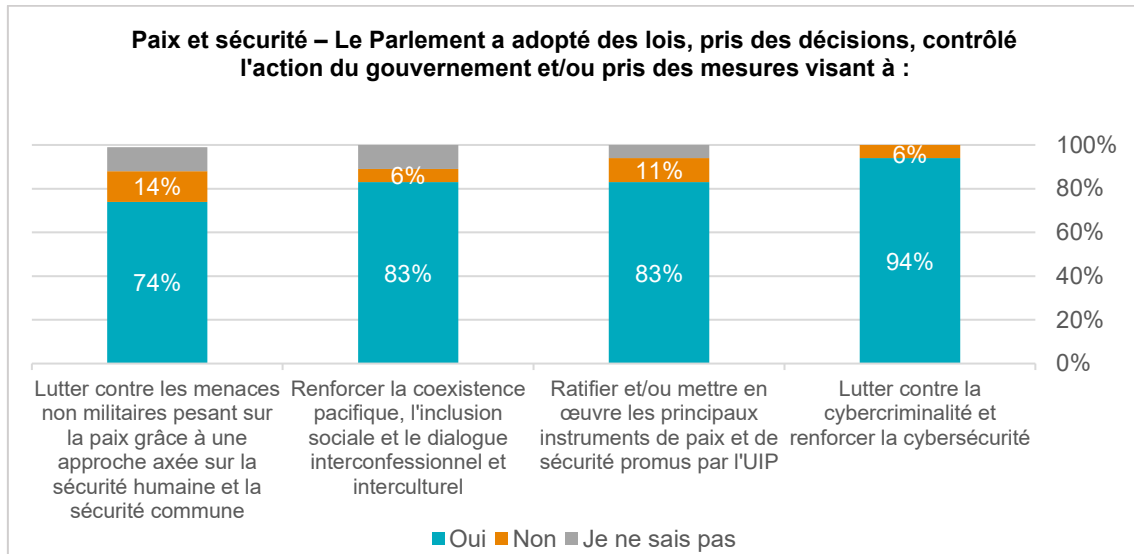
- L'**Arménie** signale qu'elle a un parlement particulièrement jeune, 56 % de ses membres ayant moins de 40 ans et 71 % moins de 45 ans. L'Assemblée nationale a pris des mesures actives pour promouvoir l'implication des jeunes dans la vie politique. Depuis quatre ans, elle met en œuvre un Programme estival destiné aux élèves du secondaire. Elle a également lancé un Programme de parlement des jeunes, qui permet aux participants de se familiariser concrètement avec la rédaction des textes législatifs, les débats parlementaires et d'autres aspects des travaux du parlement. Ces deux initiatives sont liées : les participants au Programme estival prennent également part au deuxième cycle du Programme de parlement des jeunes, ce qui favorise la continuité de l'éducation civique et parlementaire, et encourage une participation accrue des jeunes aux processus démocratiques.
- En 2021, le Président de l'Assemblée nationale de **Zambie** a adhéré à la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*, lançant ainsi un processus continu visant à renforcer la représentation des jeunes. Cette initiative a été suivie par la création du Forum parlementaire des jeunes de Zambie en 2022, avec le soutien de l'UIP, puis par le lancement de son plan stratégique et la mise en place d'une formation destinée aux jeunes parlementaires en 2024. En 2025, ces efforts ont abouti à une réforme institutionnelle qui a instauré un quota pour les candidats de moins de 35 ans, parallèlement aux quotas réservés aux femmes et aux personnes handicapées.
- L'Assemblée nationale de **Jordanie** a récemment adopté une série de réformes législatives visant à renforcer la participation des jeunes au Parlement. Ces mesures comprennent notamment la mise en place d'un quota réservé aux jeunes et l'abaissement de l'âge requis pour devenir parlementaire, qui passe de 35 à 30 ans.
- En janvier 2025, de jeunes parlementaires de la Chambre des représentants de **Thaïlande** ont participé à des séances de formation, organisées en partenariat avec l'UIP, afin de donner aux jeunes parlementaires les moyens d'agir en matière de leadership et de communication. Cette formation a permis d'approfondir les connaissances et de sensibiliser davantage les participants aux questions de leadership et de communication, y compris la communication sur les réseaux sociaux, de renforcer leurs capacités à mieux représenter les jeunes et de faciliter le partage de connaissances et d'expériences entre pairs.
- Le Parlement du **Tchad** annonce l'adoption d'un nouveau Code électoral en 2024, qui permettra aux citoyens de 25 ans et plus de se présenter aux élections législatives et élargira les possibilités pour les jeunes de participer à la prise de décision politique, conformément aux objectifs de la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*
- En **Norvège**, la moitié des parlementaires ont moins de 45 ans et 36 % moins de 40 ans, ce qui témoigne d'une forte culture de participation des jeunes à la vie politique. Tous les partis politiques disposent d'organisations de jeunes affiliées qui servent de plateformes indépendantes pour la formation politique, le recrutement et l'engagement dans la vie politique. Ces organisations bénéficient d'un financement indépendant, peuvent influencer sur les politiques de leur parti d'appartenance et présenter des candidats aux élections. En 2025, la Norvège a élu son plus jeune parlementaire à ce jour, à l'âge de 19 ans.

5. Paix et sécurité

L'UIP plaide en faveur de la ratification et de la mise en œuvre des principaux instruments internationaux relatifs à la paix et à la sécurité, notamment le [Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires](#), la [Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel](#), le [Traité sur le commerce des armes](#), le [Traité d'interdiction complète des essais nucléaires](#) et le [Traité sur l'interdiction des armes nucléaires](#).

Dans l'enquête de 2026, 83 % des parlements ont indiqué avoir pris des mesures pour ratifier et/ou mettre en œuvre ces traités. En outre, 94 % ont indiqué avoir adopté des mesures pour lutter contre la cybercriminalité et renforcer la cybersécurité, conformément à la résolution de l'UIP de 2023 [Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale](#). Quelque 74 % de répondants ont également déclaré promouvoir et mettre en œuvre une approche fondée sur la sécurité humaine et la sécurité commune en s'attaquant aux menaces pesant sur la paix qui ne relèvent pas du champ d'application de l'intervention militaire.

La réponse aux questions d'inclusion et de coexistence constitue également un élément clé du mandat de l'UIP visant à promouvoir la paix par le dialogue politique. À cet égard, et conformément au [Communiqué de Marrakech](#) (2023) et au [Communiqué de Rome](#) (2025) de l'UIP, 83 % des répondants ont déclaré avoir pris des mesures pour bâtir des sociétés plus pacifiques et plus inclusives en favorisant le dialogue interconfessionnel et interculturel.



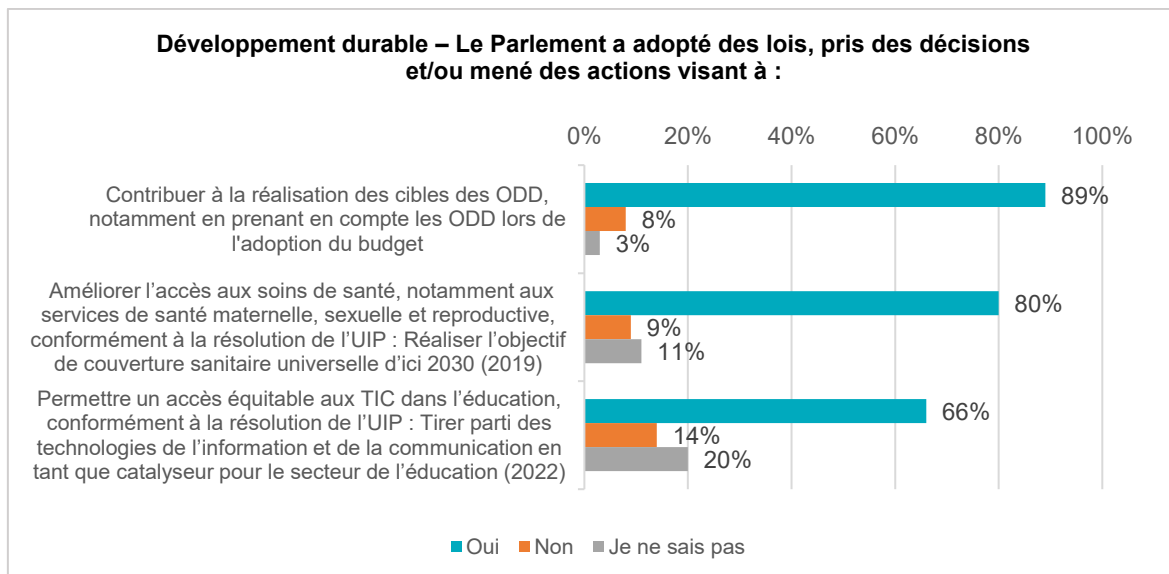
Voici quelques exemples :

- En 2024, dans le but de promouvoir la sécurité en ligne, le Parlement d'**Australie** a adopté une loi fixant un âge minimum pour l'usage des réseaux sociaux et imposant aux plateformes soumises à une restriction d'âge de prendre des mesures raisonnables pour empêcher les utilisateurs mineurs de détenir des comptes. En 2025, une commission parlementaire a également examiné la mise en œuvre de mesures de sécurité en ligne, notamment l'interdiction des réseaux sociaux pour les enfants de moins de 16 ans et des mesures de protection destinées aux enfants et aux jeunes utilisant les moteurs de recherche sur Internet.
- Le 14 janvier 2026, le Parlement du **Burkina Faso** a voté la Loi Faso Bu-Kaoré relative à l'organisation et au fonctionnement des mécanismes traditionnels de règlement des conflits. Cette loi fournit un cadre juridique aux mécanismes coutumiers grâce auxquels plus de 95 % des litiges sociaux sont résolus et vise à renforcer la cohésion sociale en favorisant le règlement à l'amiable des différends et en contribuant à prévenir et à atténuer les conflits locaux.
- En 2025, la mobilisation parlementaire soutenue par l'UIP a contribué à faire avancer plusieurs instruments internationaux en matière de désarmement et de sécurité. Les **Comores** ont officiellement déposé leur instrument d'adhésion à la Convention sur les armes biologiques lors d'un séminaire de haut niveau organisé par l'UIP et le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Les **Tonga** ont ratifié la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel étant donné la mobilisation soutenue des parlementaires nationaux, de l'UIP et d'autres partenaires, devenant ainsi – avec les **Îles Marshall** – les premiers nouveaux adhérents à la Convention depuis plus de sept ans. La **Mongolie** a également ratifié l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires à la suite de sa participation à un séminaire de haut niveau de l'UIP organisé en collaboration avec le Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération.
- Conformément à la résolution de 2023 de l'UIP *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*, le Parlement de la **République démocratique du Congo** indique que ses commissions concernées examinent actuellement des mesures visant à renforcer le cadre juridique et institutionnel afin de lutter contre les menaces numériques émergentes et les réseaux criminels transnationaux. Il signale également la ratification par le pays de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, connue sous le nom de Convention de Malabo.

- S'inspirant de la Conférence parlementaire de l'UIP de 2023 sur le dialogue interconfessionnel, qui s'est tenue à Marrakech, le Sénat du **Lesotho** a adopté en 2024 une motion appelant à la création d'une assemblée conjointe réunissant des parlementaires et des dirigeants d'institutions confessionnelles. Cette initiative vise à favoriser le dialogue et à définir des réponses communes aux défis auxquels sont confrontées les populations locales, en s'appuyant sur le rôle des dirigeants parlementaires et religieux dans la promotion de sociétés pacifiques.
- En **Inde**, la Lok Sabha a pris des mesures pour renforcer la cohésion sociale en intégrant différents groupes linguistiques aux travaux parlementaires. Depuis la session d'hiver 2025, la Lok Sabha propose un service d'interprétation simultanée dans les 22 langues reconnues par la Constitution, ce qui permet aux parlementaires de s'exprimer dans leur langue maternelle et de suivre les débats dans la langue de leur choix. Cette initiative a nécessité un élargissement des services d'interprétation et une modernisation des systèmes audio parlementaires, contribuant ainsi à ce que la diversité sociale et linguistique du pays soit mieux reflétée dans les travaux du Parlement.
- Le Parlement d'**Estonie** signale un renforcement du cadre de cybersécurité du pays par le biais de mesures législatives et de débats parlementaires. Le 10 décembre 2025, il a adopté des amendements visant à transposer dans le droit national la Directive n° 2 de l'UE sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, étendant les exigences en matière de cybersécurité à environ 6 500 entités et instaurant l'obligation de mettre en œuvre des mesures de sécurité et de signaler les incidents majeurs de cybersécurité. Le 19 février 2026, le Parlement a également tenu un débat sur la cybercriminalité dans le secteur financier, en mettant l'accent sur l'équilibre entre sécurité et droits fondamentaux. D'autres amendements à la Loi sur la cybersécurité, qui clarifie la terminologie et le champ d'application des exigences de sécurité applicables aux réseaux et aux systèmes d'information, ont été adoptés en première lecture le 20 mai 2026.

6. Le développement durable pour tous

L'UIP aide les parlements à mettre en œuvre les ODD, en accordant une attention particulière à la prise en compte des facteurs socio-économiques qui favorisent la marginalisation et la vulnérabilité. Dans le cadre de l'enquête de 2026, la plupart des répondants ont indiqué avoir contribué à la réalisation des cibles des ODD (89 %), notamment en améliorant l'accès à la couverture sanitaire (80 %), conformément à la résolution de l'UIP de 2019 intitulée [Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé](#), et en favorisant l'accès aux technologies de l'information et de la communication (66 %), conformément à la résolution de l'UIP de 2022 [Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie](#).



Voici quelques exemples d'actions parlementaires en faveur des ODD :

- En **Autriche**, le Conseil national prend systématiquement en compte les ODD lors de l'examen du budget fédéral, à l'aide d'une carte des ODD que le Bureau parlementaire du budget établit pour chaque budget annuel. En 2025, le Parlement a adopté des mesures visant à renforcer la santé maternelle et infantile grâce à un dossier de santé parent-enfant élargi et à la réduction ou à la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée sur les produits d'hygiène menstruelle et certains contraceptifs. En juin 2026, il a également instauré une nouvelle matière scolaire visant à renforcer la culture numérique, l'éducation aux médias et l'éducation civique.
- En **Indonésie**, la Réunion parlementaire de 2024 organisée à l'occasion du 10^e Forum mondial de l'eau – coorganisée par l'UIP et la Chambre des représentants – a contribué à renforcer la mobilisation en faveur de la gouvernance de l'eau et du développement durable. L'un des principaux résultats a été la création du Groupe indonésien de l'eau, plateforme multipartite axée sur la gestion intégrée des ressources en eau, la résilience climatique et l'accès à l'eau potable. Depuis lors, ce Groupe a recensé les politiques applicables et identifié les lacunes législatives, tandis que les parlementaires ont tenu des débats et des auditions sur les infrastructures hydrauliques, l'accès des populations rurales à l'eau potable et l'adéquation des politiques nationales par rapport à l'ODD 6. Le document final de la Réunion a également servi de base aux débats parlementaires sur la politique environnementale et la mise en œuvre des ODD.
- Conformément à la Déclaration de Tachkent de l'UIP – [L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale](#), le Parlement du **Botswana** a débattu de programmes et de politiques visant à réduire la pauvreté et la faim et les a approuvés. Parmi ceux-ci figurent le Programme Lemang Dijo, qui prend en charge une partie des coûts de production agricole des agriculteurs pratiquant une agriculture de subsistance, des mesures de lutte contre la sécheresse offrant aux agriculteurs un accès subventionné aux ressources, et le Programme de travaux publics Ikageng (qui propose des emplois temporaires à des travailleurs non qualifiés). Le Parlement a également débattu du projet de régime national d'assurance maladie visant à soutenir les progrès vers la couverture sanitaire universelle et a signé un protocole d'accord avec le Forum parlementaire de la Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA) concernant un projet sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, destiné à renforcer le contrôle parlementaire, l'élaboration des lois et le processus budgétaire.
- En **Bulgarie**, l'action législative s'est concentrée sur le renforcement du développement social grâce à des amendements à la Loi sur l'enseignement supérieur adoptés en 2025, notamment la réduction des frais de scolarité et l'élargissement du soutien public aux étudiants dans les domaines prioritaires. D'autres amendements adoptés en 2026 ont ramené le taux d'intérêt des prêts étudiants de 7 % à 3 %. De plus, la Loi sur les exigences d'accessibilité pour les produits et services, adoptée en 2025, a introduit des normes d'accessibilité plus strictes en faveur des personnes handicapées.
- Le budget national 2024-2025 voté par l'Assemblée nationale du **Malawi** a augmenté les crédits alloués à la santé, qui est restée une priorité nationale. Avec le soutien de l'UIP, les parlementaires ont organisé deux activités sur les dotations budgétaires et les lacunes en matière de santé maternelle, infantile et néonatale. Celles-ci ont aidé les parlementaires à identifier des opportunités pour plaider en faveur d'un financement accru et renforcer leur implication au cours du processus budgétaire, tout en ouvrant de nouveaux canaux de communication avec le gouvernement et en renforçant la collaboration avec la société civile et les organisations de jeunesse.

Conclusion

L'efficacité des résolutions, décisions et autres initiatives de l'UIP dépend en fin de compte de leur traduction en actions concrètes par les Parlements membres, notamment par le biais de mesures législatives, de politiques et de programmes. Pour pérenniser cet effet, un engagement et une coopération continus sont nécessaires de la part d'un large éventail de parties prenantes. Cela se reflète dans l'approche écosystémique de la Stratégie 2022-2026 de l'UIP, qui met l'accent sur la collaboration avec les gouvernements, la société civile, le milieu universitaire, les médias et les partenaires internationaux, y compris les Nations Unies.

Au fil des années, l'UIP a mis au point tout un éventail de mécanismes permettant d'évaluer les progrès accomplis et d'accompagner la mise en œuvre lorsque cela est nécessaire. Parmi ces mécanismes figurent le présent exercice annuel de présentation de rapports par les Parlements membres, des volets consacrés à la reddition de comptes dans le cadre des débats généraux des Assemblées, le suivi assuré par les Bureaux des commissions permanentes, ainsi que le renforcement des capacités, les conseils et les outils de connaissance mis à disposition dans le cadre des activités programmatiques. L'UIP a également davantage recours aux outils de communication – notamment aux études de cas, aux réseaux sociaux, aux vidéos et aux podcasts – pour partager les expériences parlementaires, mettre en lumière les résultats obtenus et donner une plus grande visibilité aux bonnes pratiques. Les Parlements membres sont encouragés à tirer pleinement parti de ces mécanismes, y compris pendant la période entre les Assemblées.

La *Stratégie de l'UIP pour 2027-2031* s'appuie sur ces fondements et propose une approche renforcée en matière de présentation de rapports et de redevabilité des Parlements membres. Elle prévoit d'affiner le processus actuel de compte rendu des actions menées afin qu'il soit plus rationnel, plus réactif et plus efficace pour faire remonter les mesures prises par les Parlements membres dans le suivi des résolutions, décisions et autres initiatives de l'UIP. Un recours accru aux outils numériques et un dialogue plus étroit avec les Parlements membres contribueront à faciliter la remontée des informations, à améliorer la qualité et l'accessibilité des informations recueillies et à renforcer leur usage aux fins de suivi et d'évaluation à l'échelle de l'Organisation. Une mobilisation accrue des Parlements membres devrait également favoriser un suivi plus poussé, renforcer les échanges entre pairs et consolider la responsabilité mutuelle au sein de la communauté de l'UIP.

À cette fin, il est souhaitable que les parlements et les parlementaires, en particulier les titulaires de postes au sein de l'UIP, prennent les mesures suivantes :

- Veiller à ce que les délégations nationales auprès de l'UIP soumettent un rapport à leur parlement après chaque Assemblée et contribuent activement à sa rédaction.
- Diffuser les résolutions de l'UIP à tous les parlementaires et les consulter lors des séances concernées.
- Transmettre les résolutions aux institutions gouvernementales et aux autres parties prenantes, en les invitant à assurer le suivi.
- Adresser des questions au gouvernement sur les questions et les thèmes débattus lors des Assemblées de l'UIP.
- Faciliter les débats en plénière ou en commission sur les sujets abordés lors des Assemblées, en s'appuyant sur les résolutions de l'UIP.
- Faire référence aux résolutions et décisions de l'UIP lors des conférences de presse, sur les réseaux sociaux et dans les interviews.
- Partager les résolutions et les liens applicables avec les services parlementaires en vue de leur traduction et de leur publication sur le site web du parlement.
- Utiliser les pouvoirs législatifs, budgétaires et de contrôle pour garantir la mise en œuvre effective des recommandations de l'UIP.
- S'appuyer sur les publications et les récapitulatifs de l'UIP proposant des exemples de suivi parlementaire.
- Participer systématiquement aux rapports annuels et soumettre des réponses volontaires aux enquêtes sur la mise en œuvre des décisions de l'UIP.

Calendrier de soumission des rapports

Les Parlements membres suivants sont appelés à rendre compte de leurs activités en 2027 et 2028 et seront interrogés dans le cadre de ces prochains rapports :

2027

Groupe africain

Burundi, Djibouti*, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria

Groupe arabe

Liban, Libye*, Maroc**, Mauritanie**, Oman

Groupe Asie-Pacifique

Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Maldives, République démocratique populaire lao

Groupe Eurasie

Kazakhstan, Kirghizistan

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

Équateur, Guatemala, Guyana, Jamaïque, République dominicaine

Groupe des Douze Plus

Allemagne, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie

2028

Groupe africain

Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe

Groupe arabe

Arabie saoudite, Palestine, Qatar

Groupe Asie-Pacifique

Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Népal, Pakistan, Palaos, Philippines

Groupe Eurasie

Fédération de Russie, République de Moldova

Groupe Amérique latine et Caraïbes

Belize, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou

Groupe des Douze Plus

Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande*, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie.

* Parlements appartenant à deux groupes géopolitiques qui, aux fins des élections au sein de l'UIP, ont choisi ce groupe au moment de la mise en place du cycle de rapports en 2018.

** Parlements appartenant à deux groupes géopolitiques qui n'ont pas exprimé de préférence aux fins des élections lors de la mise en place du cycle de rapports en 2018.

Exemples de pratiques des Membres de l'UIP

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
Albanie	- Pour l'Albanie, la mise en œuvre des principes approuvés par l'UIP s'inscrit pleinement dans le processus d'intégration européenne du pays. Les réformes visant à renforcer le contrôle parlementaire, à améliorer la transparence, à promouvoir la justice sociale, à protéger les droits fondamentaux et à consolider les institutions démocratiques contribuent à faire progresser l'Albanie sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Les déclarations de l'UIP et le programme d'intégration à l'Union européenne sont donc complémentaires, car tous deux visent à mettre en place des institutions démocratiques qui protègent les citoyens, font respecter l'état de droit, favorisent un développement inclusif et contribuent à la paix et à la coopération internationales. - L'Albanie a franchi une étape importante en matière de promotion de l'égalité des sexes dans la diplomatie. Les femmes constituent désormais la majorité du corps diplomatique du pays, occupent les trois postes de vice-ministre au sein du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et occupent de nombreux postes d'ambadrice et de dirigeante. - L'Albanie a adhéré à l'Engagement mondial sur le méthane et soutient l'objectif collectif de réduire les émissions mondiales de méthane d'au moins 30 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2020. Ses efforts de réduction des émissions de méthane portent notamment sur l'amélioration de la gestion des décharges, la récupération et la valorisation du méthane, la réduction des déchets organiques, la promotion d'une meilleure gestion de l'élevage et du fumier ainsi que de pratiques agricoles plus durables, et la réduction des fuites de méthane provenant des infrastructures pétrolières et gazières, tout en améliorant l'efficacité énergétique.
Algérie	- Le Parlement algérien a largement diffusé les déclarations et résolutions adoptées lors des 150^e et 151^e Assemblées de l'UIP, par l'intermédiaire du site web officiel de l'Assemblée populaire nationale, des réseaux sociaux et des rapports de mission. Il a également organisé des réunions d'information et d'évaluation avec les membres concernés ainsi qu'avec des représentants des ministères et institutions compétents, afin de présenter les conclusions, d'examiner les suites à donner et de renforcer la coordination en vue de leur mise en œuvre. - Plusieurs mesures ont été mises en place afin de réduire l'empreinte environnementale du Parlement, notamment dans le cadre d'une démarche en faveur d'un "parlement vert" fondée sur la numérisation des procédures, la dématérialisation de la correspondance administrative et la réduction de l'utilisation du papier. Un Réseau parlementaire pour l'environnement et le climat a également été créé. Ses membres contribuent à ces efforts par leurs travaux législatifs et de contrôle, ainsi que par des activités de terrain. - L'Assemblée populaire nationale a mis en place un programme visant à numériser ses procédures administratives et parlementaires, afin d'améliorer l'accès à l'information et la gestion de ses travaux. Elle a également renforcé le contrôle de l'action gouvernementale au moyen de questions parlementaires, d'auditions et de missions

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	d'information. La participation de la population a par ailleurs été encouragée grâce à une communication régulière sur son site web officiel et sur les réseaux sociaux, ainsi qu'à l'organisation de journées portes ouvertes et de visites guidées destinées aux élèves et à d'autres groupes, afin de mieux faire connaître le rôle du Parlement, la culture démocratique et la participation à la vie publique. - Le cadre électoral algérien a été révisé en août 2026 afin de favoriser une représentation plus équilibrée des femmes au sein des assemblées élues. La Loi organique relative au régime électoral prévoit ainsi la présence de femmes sur les listes de candidats aux élections législatives et locales. Le Parlement s'est également employé à promouvoir une gouvernance inclusive en favorisant l'égalité des chances dans les nominations aux postes de direction administrative et dans la composition des délégations participant aux activités régionales et internationales. - Un Réseau parlementaire de la jeunesse a été créé. Il compte 92 des 407 parlementaires de l'Assemblée populaire nationale, dont 11 femmes. Son programme de travail porte sur la participation politique, les médias, l'entrepreneuriat et l'investissement, l'engagement au sein de la communauté et la diplomatie parlementaire. La Commission de la jeunesse, des sports et de l'activité associative de l'Assemblée suit également les politiques publiques ayant une incidence sur les jeunes, examine les projets de loi pertinents et favorise le dialogue avec la société civile et les organisations de jeunesse. En outre, la législation électorale révisée en 2026 a maintenu des mesures visant à favoriser la présence des jeunes sur les listes de candidats.
Andorre	- Les membres du Parlement d'Andorre sont informés des conclusions des réunions de l'UIP et des activités des délégations andorranes au moyen d'un rapport annuel, présenté en séance plénière en présence de membres du Gouvernement, distribué à l'ensemble des parlementaires et publié sur le site web du Parlement. Les questions relatives à l'UIP sont suivies par un Comité exécutif présidé par le Président du Parlement et composé du Vice-Président, des Secrétaires du Bureau et d'un représentant de chaque groupe parlementaire. En 2026, le Comité a tenu un débat sur la participation du Parlement aux travaux de l'UIP et sur la composition des délégations andorranes aux Assemblées et réunions de l'UIP. - Le Parlement d'Andorre favorise la participation de parlementaires aux délégations nationales à l'ONU chargées des principaux processus de compte rendu des actions menées, notamment les examens nationaux volontaires, l'Examen périodique universel et la présentation de rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Lors de l'Examen périodique universel de l'Andorre, en novembre 2025, la délégation nationale comptait un parlementaire, qui a présenté les progrès législatifs récents en matière d'accessibilité, notamment la Loi sur l'accessibilité universelle, adoptée par le Parlement le 13 novembre 2025.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	- L'administration parlementaire s'est efforcée de montrer l'exemple en adoptant des pratiques de consommation plus durables. Elle a obtenu le label officiel "Feu vert", qui certifie une consommation d'énergie 100 % renouvelable, ce qui a permis de réduire les émissions de CO₂ de 149 tonnes supplémentaires. Parmi les mesures mises en place figurent une installation solaire photovoltaïque couvrant environ 10 % de la consommation énergétique du bâtiment et permettant d'éviter 120 tonnes d'émissions de CO₂, ainsi que le raccordement au réseau de chauffage FEDA Ecoterm, qui réduit les émissions d'environ 161 tonnes de CO₂. - Le 4 juin 2026, le Parlement d'Andorre a adopté un nouveau règlement intérieur intégrant le code de conduite des parlementaires approuvé en 2022. Ce cadre révisé interdit aux parlementaires de se voir attribuer des marchés par le Parlement, impose la déclaration des cadeaux protocolaires d'une valeur supérieure à 150 EUR afin de permettre la vérification des conflits d'intérêts, et qualifie les manquements au devoir de discrétion d'infraction. En 2024, le Parlement a également publié un guide destiné à favoriser une interprétation et une application cohérentes du code de conduite dans la pratique parlementaire. - Andorre a ratifié tous les traités et conventions relatifs à la paix et à la sécurité promus par l'UIP, à l'exception de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, compte tenu de l'absence d'installations ou de matières nucléaires nécessitant une protection spécifique. En outre, son cadre juridique en matière de cybersécurité a été renforcé par la Loi 22/2022 sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, qui a établi un cadre juridique complet pour la protection des infrastructures critiques et prévu la création d'une agence nationale de cybersécurité, ainsi que par la Loi 45/2022, qui a modifié le Code pénal afin de lutter contre la criminalité numérique et transnationale, d'introduire de nouvelles infractions liées à l'environnement numérique et d'alourdir les peines applicables aux infractions commises par voie électronique ou au moyen des réseaux sociaux.
Angola	- Les documents des 150^e et 151^e Assemblées de l'UIP ont été communiqués à l'ensemble des parlementaires angolais par l'intermédiaire des commissions compétentes. Des parlementaires ont également fait partie de la délégation angolaise à l'Assemblée générale des Nations Unies, représenté le pays lors de réunions UIP-ONU consacrées à la paix et à la sécurité et participé à d'autres instances diplomatiques liées aux Nations Unies. La composition de ces délégations tenait compte de l'équilibre entre les femmes et les hommes et de la représentation des différents partis politiques. - L'Assemblée nationale de l'Angola a ratifié l'Accord de Paris par la résolution n° 37/20 du 12 octobre 2020. Les mesures d'atténuation dans le secteur pétrolier comprennent la participation à des études menées avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin d'identifier et de quantifier les fuites d'émissions dans les bassins côtiers, l'utilisation de technologies de pointe par les entreprises du secteur de l'énergie pour détecter les émissions et réduire les incidences sur l'environnement, ainsi que les efforts visant à s'aligner sur l'Accord de Paris et les objectifs de la Charte, notamment en réduisant les émissions de méthane à des niveaux proches de zéro.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	L'Angola a adopté et renforcé sa législation relative à la protection contre la violence domestique et la violence sexiste, parallèlement à des mesures juridiques et institutionnelles visant à accroître la participation et la représentation politiques des femmes. Des débats parlementaires, des initiatives et des activités de sensibilisation ont également favorisé l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et le respect des engagements applicables en la matière.
Arménie	- L'Arménie a adopté la loi sur le climat le 12 février 2026, conformément à la résolution de l'UIP <i>Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité</i> (2024). Un représentant de l'Assemblée nationale a participé à la rédaction de cette résolution. - L'Assemblée nationale a participé au programme du Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement européen. En 2026, des représentants de tous les groupes parlementaires ont pris part à une visite d'étude au Parlement européen afin d'échanger leurs expériences en matière de contrôle parlementaire, d'éthique, de transparence, de dialogue interpartis et de mécanismes de soutien à la démocratie, contribuant ainsi au renforcement des capacités institutionnelles du Parlement et de sa résilience démocratique. - En vue de l'examen du quatrième rapport national de l'Arménie dans le cadre de l'Examen périodique universel, qui s'est tenu au Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève en 2025, la commission parlementaire compétente a organisé des auditions sur les questions relatives aux droits de l'enfant devant être incluses dans le rapport. Elle a également maintenu une étroite coopération avec le Ministère des affaires étrangères tout au long du processus d'élaboration du rapport, notamment afin de veiller à ce que les préoccupations relatives aux droits de l'enfant et les engagements internationaux pertinents en matière de droits de l'homme soient dûment pris en compte. - Le cadre législatif arménien assure une protection contre la violence aux femmes et aux autres personnes vulnérables. Le législateur a modifié en 2025 et 2026 la Loi relative à la prévention de la violence domestique, à la protection des personnes victimes de violence domestique et au rétablissement de l'harmonie familiale afin de renforcer ces protections. En outre, une budgétisation sensible au genre est en place, l'égalité des sexes est consacrée par la Constitution et le Code électoral, les femmes représentent 29,9 % des parlementaires et 25 % des présidents de commissions permanentes sont des femmes. - Depuis quatre ans, l'Assemblée nationale met en œuvre un programme d'école d'été destiné aux lycéens de toutes les régions d'Arménie. Elle organise également, depuis deux ans, un programme de Parlement des jeunes, qui permet aux participants de se familiariser concrètement avec l'élaboration des textes législatifs, les débats parlementaires et l'examen des projets de loi et d'autres questions soumises au Parlement. Ces deux initiatives

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	sont liées, les participants à l'école d'été prenant également part à la deuxième édition du programme de Parlement des jeunes, ce qui favorise la continuité de l'éducation civique et parlementaire ainsi qu'un engagement accru des jeunes dans les processus démocratiques. • L'Assemblée nationale contribue à la réalisation des objectifs de développement durable par le biais de ses fonctions législative, budgétaire et de contrôle. Dans le domaine de la santé publique, elle a adopté la Loi sur l'assurance maladie universelle afin d'améliorer les indicateurs de santé de la population, de réduire la morbidité et la mortalité, de renforcer la solidarité sociale, de répondre aux besoins en matière de soins de santé et d'améliorer l'accessibilité, y compris financière, ainsi que la qualité de l'assistance et des services médicaux. En outre, entre 2024 et 2026, le législateur a modifié la législation relative aux groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, afin de l'aligner sur les normes internationales et de répondre à l'évolution des réalités sociales.
Australie	• Après chaque Assemblée de l'UIP, la délégation australienne présente aux deux Chambres du Parlement un rapport portant sur les déclarations et résolutions adoptées, ainsi que sur les questions examinées par le Conseil directeur, les commissions permanentes et les organes subsidiaires. Le Parlement publie ensuite ce rapport sur son site web et le met à la disposition de tous les parlementaires et des citoyens, tandis que les membres de la délégation peuvent également s'exprimer à ce sujet en séance plénière. • En novembre 2025, le Parlement australien a adopté un ensemble de sept projets de loi portant réforme de l'environnement, dont le projet de loi de 2025 portant réforme de la protection de l'environnement et six projets de loi connexes, afin de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre de l'examen Samuel de 2020, au moyen de modifications apportées à la loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Ces projets de loi ont été examinés par la Commission chargée de la législation relative à l'environnement et aux communications, qui a présenté son rapport en mars 2026. En réponse à la résolution de l'UIP sur les partenariats en faveur de l'action climatique, le Président du Parlement a également mis en avant les initiatives du Parlement en matière de durabilité, notamment le fait de s'approvisionner à 100 % en électricité provenant de sources d'énergie renouvelables, dans le cadre de sa contribution à la transition de l'Australie vers les énergies renouvelables. • En mars 2025, le Parlement australien a adopté le projet de loi de 2024 portant modification de la loi sur l'égalité des sexes sur le lieu de travail (fixation d'objectifs en matière d'égalité des sexes), qui impose à certains employeurs comptant 500 salariés ou plus de fixer des objectifs en matière d'égalité des sexes et de les atteindre ou de les dépasser sur une période de trois ans. En novembre 2025, il a également adopté le Projet de loi de 2025 portant modification de la Loi sur le travail équitable, dit Loi Baby Priya, qui prévoit que le congé parental payé financé par l'employeur ne peut être annulé à la suite de la naissance d'un enfant sans vie ou du décès d'un enfant, sauf si l'employeur et le salarié en ont expressément convenu autrement. Le Parlement a également tenu des débats sur la santé des femmes, la Semaine de la santé des femmes et la santé mentale.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	En 2024, le Parlement australien a adopté le Projet de loi de 2024 portant modification de la loi sur la sécurité en ligne (âge minimum pour l'utilisation des réseaux sociaux), qui modifie la loi de 2021 sur la sécurité en ligne afin de fixer un âge minimum pour l'utilisation des réseaux sociaux et d'obliger les plateformes de réseaux sociaux soumises à une restriction d'âge à prendre des mesures raisonnables pour empêcher les personnes n'ayant pas atteint l'âge requis de créer ou de conserver un compte. En 2025, la Commission des références en matière d'environnement et de communication a mené une enquête sur le code de sécurité en ligne applicable aux services de moteurs de recherche sur Internet et sur l'interdiction de l'usage des réseaux sociaux par les moins de 16 ans, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des mesures visant à protéger les enfants et les jeunes en ligne.
Autriche	- Le Parlement autrichien inclut des parlementaires dans les délégations nationales lorsqu'une ou plusieurs réunions parlementaires sont organisées dans le cadre de la conférence concernée ou en marge de celle-ci. Au cours de la période considérée, cela a notamment été le cas pour le Forum politique de haut niveau, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation mondiale du commerce, la Commission de la condition de la femme et le Forum sur la gouvernance de l'Internet. En outre, la représentation des femmes au sein du corps diplomatique est régulièrement examinée lors des débats sur le budget fédéral, et les objectifs d'impact budgétaire du Ministère fédéral des affaires européennes et internationales comprennent la promotion des femmes dans le service diplomatique. - Le Parlement autrichien examine et modifie la législation et les programmes afin de renforcer l'action en faveur du climat. Parmi les mesures récentes figurent une résolution visant à promouvoir l'utilisation de l'énergie géothermique ainsi que des trains de mesures législatives destinés à accélérer le développement des énergies renouvelables. Les incidences environnementales des conflits armés font également régulièrement l'objet de discussions, notamment dans le cadre d'une résolution consacrée à l'armement nucléaire, à l'énergie nucléaire et aux conflits armés. Le Parlement s'efforce également de montrer l'exemple en matière de durabilité environnementale. Il est certifié dans le cadre du système européen de management environnemental et d'audit (EMAS) et soutient des mesures telles que l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments parlementaires, la réduction du nombre de places de stationnement, la mise en place d'incitations en faveur des transports publics et du vélo, ainsi que la prise en charge partielle des frais de transport public du personnel. - Le Parlement autrichien a récemment publié une nouvelle édition de sa brochure sur la démocratie et les droits de l'homme, largement utilisée dans les écoles, ainsi qu'un nouvel ouvrage destiné aux enfants et aux jeunes, qui associe un roman court à des sections explicatives sur la démocratie et le régime parlementaire. Ces deux publications sont promues sous la devise de cette année : "Take part, be part of it".

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	- Le Parlement autrichien a encouragé la coexistence pacifique par le biais de mesures législatives et d'initiatives en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue interconfessionnel et interculturel. L'Autriche a renforcé sa législation sur les armes à feu à la suite d'une fusillade dans une école en 2025, tandis que le Parlement soutient depuis 2018 une étude biennale sur l'antisémitisme afin que ses politiques, sa prévention et son enseignement reposent sur cette étude. Il a organisé des échanges et des rencontres de dialogue réunissant différentes communautés religieuses. La protection des minorités fait également l'objet de discussions au sein de la commission parlementaire compétente. - Les ODD sont systématiquement pris en compte lors de l'examen du budget fédéral par le Conseil national, avec l'appui d'un tableau de correspondance des ODD établi chaque année par le Bureau parlementaire du budget. En 2025, le Parlement a adopté des mesures visant à renforcer la santé maternelle et le développement sain des enfants et des jeunes en élargissant le carnet de santé mère-enfant, certains avantages familiaux étant subordonnés à la réalisation des examens médicaux prescrits. Il a également supprimé ou réduit la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux produits menstruels et à certains moyens de contraception. En juin 2026, le Parlement a introduit une nouvelle matière scolaire destinée à renforcer les compétences numériques, l'éducation aux médias et l'éducation à la démocratie.
Azerbaïdjan	- Une nouvelle Loi sur le service diplomatique a été adoptée en décembre 2024, puis modifiée en juin 2026. Les débats parlementaires consacrés à cette législation ont notamment porté sur des mesures visant à favoriser une représentation équilibrée des femmes au sein du corps diplomatique. La Présidente du Parlement a également poursuivi un dialogue régulier avec les Nations Unies, notamment à travers des rencontres avec le Coordonnateur résident de l'ONU et les Présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies en visite, mettant en avant la coopération entre le Parlement et les Nations Unies, l'autonomisation des femmes et l'importance d'élire, pour la première fois, une femme au poste de Secrétaire général de l'ONU. - Le Parlement d'Azerbaïdjan a adopté en juillet 2021 la Loi sur l'utilisation efficace des ressources énergétiques et l'efficacité énergétique, établissant le cadre juridique, logistique et économique d'une politique d'économies d'énergie et réglementant la production, le stockage, la distribution et la consommation d'énergie au service d'un environnement propre et d'une croissance verte. Le Parlement a depuis modifié cette loi à plusieurs reprises, tandis que d'autres textes législatifs, notamment la Loi sur l'environnement et la Loi sur les déchets, soutiennent davantage le développement des énergies vertes. - En mars 2026, le Parlement a organisé des auditions publiques sur le thème <i>L'égalité des sexes dans la législation : acquis et perspectives</i>. Le Parlement a amendé à plusieurs reprises la Loi sur les garanties de l'égalité des sexes au cours des deux dernières années. Les derniers amendements, adoptés en mai 2026 parallèlement à des modifications du Code du travail, imposent aux employeurs d'assurer un salaire égal à travail égal, sans distinction de sexe.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	Le 10 février 2026, l'Azerbaïdjan a adopté la Loi ratifiant la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité, devenant ainsi l'un des premiers pays à ratifier cette Convention. Les débats parlementaires ont souligné l'importance de cet instrument international global visant à prévenir et à combattre la cybercriminalité, à renforcer la coopération internationale et à faciliter le partage des preuves électroniques dans le cadre d'enquêtes portant sur des infractions graves.
Bahreïn	- Le Conseil des représentants de Bahreïn assure le suivi régulier et institutionnel des conclusions des réunions de l'UIP. Les déclarations et résolutions adoptées par les Assemblées de l'UIP sont communiquées aux membres du Conseil, au Comité exécutif du groupe parlementaire et aux commissions spécialisées compétentes, afin qu'elles puissent être prises en compte dans les travaux législatifs et de contrôle parlementaire ainsi que dans le cadre de la diplomatie parlementaire. Des rapports détaillés sur les engagements parlementaires internationaux, comprenant notamment les principales décisions et recommandations de l'UIP, sont également soumis au Bureau du Conseil et au Comité exécutif afin d'accompagner leur mise en œuvre et de tirer parti des pratiques parlementaires internationales. - Le Parlement de Bahreïn a soutenu les initiatives nationales en matière d'environnement et de climat par le biais de ses fonctions législatives et de contrôle. La Loi n° 7 de 2022 sur l'environnement a renforcé le cadre législatif de l'action environnementale et climatique, parallèlement à d'autres projets de loi et propositions dans ce domaine. Le Parlement a également contribué aux discussions régionales et internationales sur les changements climatiques et leurs effets sur l'environnement. En outre, le Conseil des représentants a encouragé des pratiques parlementaires plus respectueuses de l'environnement grâce à une numérisation accrue, à la réduction de l'utilisation du papier et au recours élargi à la gestion électronique des séances, des réunions et des documents parlementaires. Dans ce cadre, son Secrétariat général a obtenu la certification ISO 14001:2015 relative aux systèmes de management environnemental. - Le Conseil des représentants continue de soutenir la législation et les politiques visant à accroître la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décision, ainsi qu'à lutter contre les discriminations et la violence à l'égard des femmes, conformément aux principes constitutionnels de Bahreïn et à ses engagements internationaux. Il a créé une Commission sur l'équilibre entre les sexes afin de soutenir les travaux législatifs et de contrôle en la matière et de promouvoir l'égalité des chances. Parmi les mesures prises figurent la ratification des Statut de l'Organisation de développement des femmes des États membres de l'Organisation de la coopération islamique, une législation sur la protection contre le harcèlement sur le lieu de travail et l'obligation pour le personnel médical de rendre compte des blessures pouvant résulter de violences.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	Des mesures ont été adoptées pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable dans des domaines tels que les soins de santé, l'éducation, l'emploi, le logement, la retraite, le bien-être et le développement économique. Ces mesures comprenaient notamment des propositions visant à augmenter le nombre de bourses d'études en soins infirmiers au Collège des sciences de la santé, à créer un fonds destiné à soutenir et à développer les quartiers résidentiels anciens, ainsi qu'à modifier la législation relative à la retraite afin d'accroître les prestations versées aux retraités. D'autres mesures visant à améliorer l'accès aux services de santé et aux services sociaux comprenaient une proposition visant à assurer la gratuité du transport pour les personnes âgées se rendant dans des établissements de santé, une question parlementaire sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Loi sur l'assurance maladie, un débat public sur les services destinés aux personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme, ainsi que des propositions visant à prolonger les horaires d'ouverture et à élargir les services offerts par les centres de soins de santé primaires.
Bhoutan	- L'Assemblée nationale favorise le travail dématérialisé et la numérisation en mettant en ligne, à l'intention des parlementaires et de la population, les documents relatifs aux séances, les résolutions et l'ordre du jour de l'Assemblée. Elle a également réduit l'utilisation du plastique en supprimant les chemises-dossiers en plastique et en remplaçant les bouteilles d'eau par des gourdes réutilisables lors des séances et des réunions des commissions. - Le Parlement a adopté, en août 2025, une stratégie de collaboration avec les médias visant à améliorer l'accès à l'information parlementaire, à favoriser une couverture médiatique rapide et exacte, et à renforcer la transparence et la responsabilité dans la communication parlementaire. Il a également mis en place un réseau Parlement-Médias afin d'offrir une plateforme structurée de dialogue avec les professionnels des médias accrédités et d'améliorer l'accès du public à l'information parlementaire. En avril 2025, des ateliers ont été organisés à l'intention des parlementaires, du personnel parlementaire, des organisations de la société civile et des représentants des médias sur les relations avec les médias, les outils numériques, les procédures parlementaires, la désinformation, la communication avec le public et la gouvernance participative. La collaboration avec la société civile et les groupes vulnérables a en outre été renforcée grâce à des programmes d'information et de sensibilisation, notamment une initiative organisée en avril 2026 avec des partenaires nationaux de la société civile. - En mars 2026, le Parlement s'est associé à l'UIP pour organiser un atelier de renforcement des capacités et des consultations multipartites réunissant des parlementaires, les dirigeants parlementaires et le personnel du Secrétariat, dans le but de renforcer la participation politique des femmes et l'égalité des sexes au sein du Parlement.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	Le Parlement du Bhoutan a adopté une législation environnementale, notamment la Loi nationale de 2007 sur la protection de l'environnement du Bhoutan, afin de soutenir le développement durable, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets et la conservation des ressources naturelles. Par le biais de dispositions constitutionnelles et de la législation parlementaire, le Bhoutan impose légalement le maintien d'un couvert forestier d'au moins 60 % en permanence, ce qui fait de ce pays l'un des rares à disposer de mesures constitutionnelles de protection de l'environnement. Les commissions parlementaires examinent la législation applicable et recommandent des mesures visant à faire progresser le développement durable, tandis que la coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF, l'UIP et d'autres partenaires a soutenu le suivi des ODD, l'auto-évaluation et le renforcement des capacités parlementaires.
Botswana	- Par l'intermédiaire du Bureau du Président, le Parlement du Botswana a rencontré à deux reprises le Coordonnateur résident de l'ONU afin de discuter des activités de l'Organisation et de renforcer la coopération. Les discussions ont porté sur les capacités institutionnelles et les fonctions législative, de contrôle, budgétaire, d'examen des politiques et de représentation du Parlement. - Le Président de l'Assemblée nationale a annoncé que le Parlement du Botswana s'orienterait vers un fonctionnement sans papier et procéderait à la numérisation de certaines de ses publications. Des ordinateurs portables et des tablettes ont été mis à la disposition des parlementaires, tandis que la diffusion des versions imprimées de l'ordre du jour et du programme des travaux a été supprimée. Ces documents sont désormais publiés sur le site web du Parlement et sur sa page Facebook officielle. - Le Parlement du Botswana a renforcé son engagement auprès du public en mettant en place la diffusion en direct des séances plénières et des travaux des commissions, en publiant le compte rendu des débats, l'ordre du jour et le registre des débats sur son site web et ses comptes sur les réseaux sociaux, et en créant la plateforme <i>Botswana Speaks</i> destinée à la consultation entre les parlementaires et leur groupe. Une initiative en cours, baptisée <i>Bridging the Gap</i>, vise également à établir des canaux officiels de communication et de coopération avec des organisations de la société civile. - Conformément aux résolutions de l'UIP sur le développement social, le Parlement du Botswana a examiné et approuvé des programmes et des politiques visant à réduire la pauvreté et la faim. Il s'agit notamment du programme Lemang Dijo, dans le cadre duquel le Gouvernement subventionne les coûts de production agricole des agriculteurs pratiquant une agriculture de subsistance, des déclarations de sécheresse permettant aux agriculteurs de bénéficier d'un accès subventionné aux ressources, ainsi que du programme de travaux publics Ikageng, qui offre des emplois temporaires aux travailleurs non qualifiés afin de soutenir les revenus des ménages. Le Parlement a également examiné le projet de régime national d'assurance maladie, en cours d'élaboration afin

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	de contribuer à la réalisation de la couverture sanitaire universelle, et a signé un mémorandum d'entente avec le Forum parlementaire de la CDAA concernant un projet relatif à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, visant à renforcer le contrôle parlementaire, l'élaboration des lois et la budgétisation dans ce domaine.
Brésil	- Le Brésil avait déjà commencé à légiférer sur plusieurs questions examinées lors des 150^e et 151^e Assemblées de l'UIP, tandis que d'autres mesures ont été élaborées parallèlement aux débats des Assemblées. Les mesures récentes comprennent notamment une importante réforme fiscale, une législation garantissant l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale, ainsi que des propositions visant à établir un cadre réglementaire pour l'intelligence artificielle et à définir le crime d'écocide. - Le Sénat fédéral et la Chambre des députés encouragent la participation de parlementaires aux délégations nationales envoyées aux réunions et conférences des Nations Unies. Les parlementaires brésiliens participent régulièrement aux événements organisés conjointement par l'UIP et l'ONU, notamment l'Audition parlementaire annuelle, la Commission de la condition de la femme et le Forum politique de haut niveau. En 2023, les parlementaires ont créé un Front parlementaire conjoint en faveur des objectifs de développement durable, s'appuyant sur un ancien groupe parlementaire Brésil-ONU, et ont apporté leur soutien aux délégations officielles participant aux processus onusiens, notamment à la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le Parlement participe également à l'Examen périodique universel et en assure le suivi, tandis que le Sénat fédéral a présenté ses normes d'accessibilité comme un modèle susceptible d'être reproduit au siège de l'ONU. - Le Parlement a élaboré une législation visant à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des contributions déterminées au niveau national du pays. Les mesures prises comprennent notamment la mise en place d'un système national d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, le soutien à la réactivation et au contrôle du Fonds pour l'Amazonie, la promotion de la décarbonation du parc automobile et la création d'un cadre juridique pour l'hydrogène bas carbone. Les commissions parlementaires organisent également régulièrement des auditions avec le Ministère de l'environnement et des changements climatiques afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Brésil visant à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre de 48 % d'ici à 2025 et de 53 % d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 2005, et de contrôler la mise en œuvre du Plan national sur les changements climatiques. - Entre 2024 et 2026, le Congrès national brésilien a adopté des mesures visant à réduire les émissions de méthane. Le système national d'échange de quotas d'émission réglemente les entités émettant plus de 10 000 tonnes de gaz à effet de serre par an et permet de comptabiliser les réductions de méthane sous forme de crédits carbone. La législation a également favorisé le biométhane en tant que carburant pour les transports, tandis qu'un projet de Programme national zéro méthane viserait à associer la gestion des déchets agricoles, urbains et

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	industriels à la production de biogaz et de biométhane. Des auditions parlementaires organisées en 2024 et 2025 ont porté sur la réduction des émissions de méthane, l'élimination des décharges à ciel ouvert et le traitement des déchets solides, dans le cadre des efforts déployés par le Brésil pour respecter ses engagements au titre de l'Accord de Paris. • La résolution de l'UIP <i>Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable</i> souligne la nécessité de renforcer les cadres juridiques permettant de lutter contre les dommages environnementaux causés par les conflits et l'insécurité. Conformément à cette décision de l'UIP, le Congrès national examine actuellement une législation visant à ériger en infractions les atteintes graves à l'environnement, notamment les catastrophes écologiques majeures, la contamination de l'eau et des sols et la destruction de la flore, passibles de peines pouvant aller jusqu'à 15 ans d'emprisonnement. Les débats parlementaires ont également porté sur le rôle des forces armées dans la protection des biomes stratégiques, notamment l'Amazonie, ainsi que sur le renforcement de la transparence des dépenses de sécurité, la restauration de l'environnement dans les zones touchées par la criminalité environnementale transnationale et les conflits fonciers, et les mécanismes visant à protéger les civils, les peuples autochtones et les communautés traditionnelles touchés par la dégradation de l'environnement liée aux conflits. • Le Congrès national assure le suivi des décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP au moyen de différents mécanismes parlementaires. Les Présidents du Sénat fédéral et de la Chambre des députés peuvent demander aux autorités exécutives ou judiciaires compétentes des informations sur la situation juridique, le traitement et la sécurité des parlementaires concernés, tandis que les membres participant aux Assemblées de l'UIP présentent des rapports sur les décisions du Comité et peuvent recommander des mesures de solidarité parlementaire. Le suivi comprend également l'accueil de délégations de parlementaires de pays faisant l'objet de cas en cours d'examen concernant les droits de l'homme, l'organisation de missions officielles visant à évaluer les situations sur le terrain, ainsi que le recours aux groupes d'amitié et aux commissions parlementaires pour soulever ces cas auprès de représentants étrangers et de missions diplomatiques. La Commission des droits de l'homme du Sénat joue également le rôle d'interlocuteur pour les plaintes transmises par l'UIP.
Bulgarie	• L'action législative en Bulgarie s'est concentrée sur le renforcement du développement social par le biais d'amendements à la Loi sur l'enseignement supérieur adoptés en 2025, notamment la réduction des frais d'inscription et l'élargissement du soutien public aux étudiants dans les domaines prioritaires. D'autres amendements adoptés en 2026 ont réduit le taux d'intérêt des prêts étudiants de 7 % à 3 %. La loi sur les exigences d'accessibilité des produits et services, adoptée en 2025, a instauré des normes d'accessibilité plus strictes pour les personnes handicapées. D'autres mesures adoptées en 2025 et 2026 ont favorisé le partage des responsabilités parentales ainsi que des modalités de travail plus souples pour les parents.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	• L'action parlementaire en matière de changements climatiques a notamment porté sur des modifications de la Loi sur la qualité de l'air et de la Loi sur l'atténuation des changements climatiques, adoptées en 2025, afin de renforcer le cadre d'action climatique de la Bulgarie et de l'aligner sur la législation actualisée de l'Union européenne. Ces réformes ont introduit des mesures plus strictes visant à améliorer la qualité de l'air, renforcé l'accès du public au contrôle juridictionnel des plans relatifs à la qualité de l'air, renforcé les mesures de lutte contre le commerce illégal des gaz à effet de serre fluorés et consolidé la surveillance du marché des produits liés au climat. Les modifications apportées à la loi sur l'atténuation des changements climatiques ont également actualisé le système national d'échange de quotas d'émission, notamment les dispositions relatives à l'aviation, afin de favoriser une réduction économiquement efficiente des émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. • En 2025, la Bulgarie a modifié le Code pénal afin de renforcer le cadre juridique de la lutte contre le terrorisme, notamment par la création d'un chapitre spécifique distinguant les infractions terroristes substantielles et les infractions connexes. Le Parlement a également modifié la Loi sur les mesures de lutte contre le financement du terrorisme, en élargissant son champ d'application pour couvrir la prolifération des armes de destruction massive et en renforçant les responsabilités des autorités de contrôle, des autres organismes publics compétents et des entités assujetties en matière de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération. • Les modifications apportées à la Loi sur la santé, adoptées en 2026, ont établi un cadre pour les programmes de défibrillation automatisée et de réanimation cardiopulmonaire dans toute la Bulgarie. La loi autorise l'installation de défibrillateurs automatisés externes dans certains lieux publics désignés et permet à des personnes non professionnelles de santé de les utiliser afin de prodiguer les premiers secours en cas d'urgence, tout en précisant que cette assistance doit être fournie en priorité par des professionnels de santé.
Burkina Faso	• Au Burkina Faso, un rapport sur les activités de l'UIP est soumis au Président du Parlement, tandis que le rapport annuel sur les activités parlementaires contient des informations sur les travaux de l'UIP et est mis à la disposition des parlementaires. Les membres de la délégation de l'UIP assurent également une diffusion informelle des conclusions des réunions de l'UIP au sein de leur groupe parlementaire et auprès de la population. • Le 14 janvier 2026, le Parlement du Burkina Faso a voté la Loi Faso Bu-Kaoré portant organisation et fonctionnement des mécanismes traditionnels de règlement des différends. Cette loi établit un cadre juridique pour les mécanismes coutumiers auxquels il est recouru pour régler plus de 95 % des différends sociaux et vise à renforcer la cohésion sociale en favorisant le règlement amiable des différends et en contribuant à prévenir et à atténuer les conflits communautaires.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	- Le Parlement du Burkina Faso a examiné un projet de loi du Gouvernement relatif aux initiatives carbone, qui a été étudié par la Commission du développement durable et inscrit à l'ordre du jour pour examen en séance plénière le 28 juillet 2026. Depuis 2021, le Parlement applique également le principe du "zéro papier" au processus législatif, les rapports des commissions, les projets de loi et autres documents étant distribués sous forme électronique. En outre, l'Assemblée législative de transition a adopté à l'unanimité, le 30 décembre 2024, la Loi n° 045-2024/ALT interdisant les emballages en plastique et les sacs en plastique à usage unique, afin de réduire la pollution et de protéger la santé publique et les écosystèmes. Le Code minier adopté le 18 juillet 2024 intègre également des considérations environnementales ainsi que les obligations découlant de l'Accord de Paris. - Au cours des deux dernières années, le Parlement a maintenu dans ses Règles de procédure une commission dédiée à l'égalité des sexes, présidée par une femme. Les Règles de procédure prévoient également la représentation de toutes les composantes du Parlement au sein de ses organes dirigeants et dans les délégations auprès des organisations parlementaires internationales. Par ailleurs, le Parlement a adopté la Loi n° 012-2025/ALT relative au Code des personnes et de la famille, qui comprend des dispositions protégeant les droits des femmes et des filles et sanctionnant la violence à l'égard des femmes. La Commission de l'égalité des sexes, de la santé, de l'action sociale et humanitaire a également mené une mission d'enquête sur la violence sexiste.
Cabo Verde	- Le Cabo Verde met en œuvre ses contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris au moyen de politiques climatiques et énergétiques visant à développer l'énergie solaire et éolienne, à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et à favoriser la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente face aux changements climatiques. Le Parlement y contribue en approuvant et en contrôlant la mise en œuvre des plans nationaux de développement alignés sur les objectifs climatiques, ainsi qu'en exerçant un contrôle sur les politiques gouvernementales en matière d'énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques. La numérisation de l'administration publique et le recours accru aux systèmes de communication électronique ont également contribué à réduire la consommation de papier et à améliorer l'efficacité administrative. - L'Assemblée nationale du Cabo Verde a soutenu l'adoption de lois visant à renforcer la gouvernance démocratique, l'égalité des sexes et les droits des femmes. La Loi sur la parité a introduit des mesures visant à favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les fonctions politiques et les postes de décision, tandis que la Loi sur la violence fondée sur le genre a établi un cadre visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et à assurer la protection et le soutien des victimes.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
Chine	- À la suite des 150^e et 151^e Assemblées de l'UIP, la délégation chinoise a soumis au Congrès national du peuple des rapports sur les conclusions de ces réunions, qui ont ensuite été communiqués aux commissions et aux organes administratifs concernés. Le Congrès national du peuple examine également régulièrement sa participation aux activités de l'UIP et coorganise des séminaires à l'intention de parlementaires de pays en développement, notamment sur le développement durable. La barrière linguistique demeure un défi, et une plus grande disponibilité de services d'interprétation simultanée en chinois ainsi que de documents promotionnels de l'UIP en chinois contribuerait à favoriser une participation plus large. - Le Congrès national du peuple préconise régulièrement l'inclusion de parlementaires dans les délégations nationales participant aux réunions des Nations Unies. Dans ce contexte, des membres de la commission parlementaire compétente ont codirigé la délégation chinoise à la 30^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. - En mars 2026, le Congrès national du peuple a adopté le Code de l'environnement et de l'écologie. À la suite des COP29 et COP30, la délégation chinoise a rendu compte des conclusions de ces conférences au Congrès national du peuple, qui les a communiqués à l'ensemble des commissions et des organes administratifs.
Chypre	- À l'issue de chaque Assemblée de l'UIP à laquelle participe une délégation de la Chambre des représentants de Chypre, le Secrétariat de la délégation présente un rapport sur les travaux et les conclusions de l'Assemblée aux dirigeants des partis politiques représentés au Parlement ainsi qu'au Président de la Commission permanente des affaires étrangères et européennes, et le transmet au Ministère des affaires étrangères. Par ailleurs, la Loi sur l'adoption de 2025, qui vise à regrouper les procédures d'adoption nationale et internationale au sein d'un cadre juridique unique, est actuellement examinée par la Commission permanente des affaires juridiques, de la justice et de l'ordre public, dans le prolongement de la résolution de l'UIP sur l'adoption internationale illégale. - En 2023, la Chambre des représentants a adopté à l'unanimité une résolution en amont de la COP28, réaffirmant son engagement envers l'Accord de Paris et appelant à une action climatique accélérée, à des contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses et à des mesures politiques et financières adéquates dans le Plan national pour l'énergie et le climat de Chypre afin d'atteindre les objectifs climatiques du pays pour 2030. - La Chambre des représentants a renforcé son cadre en matière d'égalité des sexes et de protection contre la violence et le harcèlement. En 2025, elle a adopté une législation pour ériger la violence et le harcèlement sur le lieu de travail en infraction pénale, tandis qu'une loi de 2024 a renforcé le cadre institutionnel en faveur de l'égalité des sexes par le biais du commissaire à l'égalité des sexes. Le Parlement a également mis en place des mesures internes, notamment une salle dédiée à l'allaitement maternel et un responsable de l'égalité des sexes chargé de superviser la mise en œuvre du code de conduite de la fonction publique en matière de harcèlement et de harcèlement sexuel.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	- En 2025, la Chambre des représentants a approuvé une modification constitutionnelle permettant aux citoyens de 17 ans et plus de s'inscrire sur les listes électorales et de voter, cette disposition devant s'appliquer pour la première fois lors de l'élection présidentielle de 2028. La Chambre encourage également la participation des jeunes par l'intermédiaire de programmes de stages destinés aux étudiants universitaires et aux élèves du secondaire, ainsi que par des visites éducatives et des activités interactives. Le Parlement des jeunes de Chypre offre en outre aux jeunes la possibilité de simuler le travail parlementaire, de débattre de questions qui les préoccupent et d'engager un dialogue avec des représentants de l'État. - Les ODD sont pris en compte par la Chambre des représentants lors de l'examen et de l'adoption du budget de l'État, des crédits étant alloués notamment à la santé, à l'éducation, au revenu minimum garanti, à la cohésion sociale, au soutien aux groupes vulnérables, aux dépenses de développement et aux infrastructures. Le budget de l'État pour 2026 a également instauré, pour la première fois, une allocation de prise en charge destinée aux personnes handicapées. En 2024, la Chambre a voté à l'unanimité une modification constitutionnelle reconnaissant le droit à un environnement propre, sain et durable comme un droit de l'homme fondamental.
Colombie	- Le Congrès colombien a renforcé son cadre institutionnel en faveur de l'égalité des sexes grâce au travail de la Commission spéciale pour l'égalité des femmes, qui propose des politiques et suit les avancées législatives en matière de droits des femmes. En 2025, le Congrès a adopté la Loi n° 2453 visant à prévenir, combattre et sanctionner la violence à l'égard des femmes en politique. Pour la législature 2025-2026, le Sénat a également élu deux femmes à la vice-présidence de son Bureau, renforçant ainsi la représentation des femmes à la tête du Parlement. - Le Congrès colombien, en particulier le Sénat, a pris des mesures institutionnelles visant à renforcer la résilience démocratique, la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne. Il s'agit notamment de plans annuels de participation citoyenne, de rapports publics sur la redevabilité, d'outils de données ouvertes, de mécanismes de transparence ainsi que de dispositifs permettant à la population de participer et de présenter des pétitions, conformément aux <i>Indicateurs pour des parlements démocratiques</i> de l'UIP. - Au cours des deux dernières années, le Congrès de Colombie a adopté des mesures visant à renforcer l'inclusion et la participation des jeunes. La Loi n° 2539 de 2025 a intégré les jeunes des zones rurales au système national de réforme agraire et de développement rural, en leur donnant accès à la terre, à des projets productifs ainsi qu'à des formations universitaires et techniques, et en prévoyant des mécanismes de participation, de consultation et de dialogue social. En 2025, un autre projet de loi a été présenté au Sénat afin de promouvoir la participation des jeunes au moyen de banques territoriales d'initiatives de jeunesse et de mécanismes de participation spécifiquement destinés aux jeunes de 14 à 28 ans.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	La Colombie a adopté plusieurs mesures législatives et politiques pour faire progresser le développement durable. La Loi n° 2294 de 2023 a établi le <i>Plan national de développement 2022-2026</i>, articulé autour de la sécurité alimentaire, de l'eau, de la sécurité humaine, de l'action climatique, de la transformation productive et de la convergence régionale. Des outils de suivi budgétaire contrôlent également les ressources publiques allouées à des priorités telles que l'égalité des femmes, les communautés ethniques, les victimes et la consolidation de la paix. En outre, la législation reconnaît le droit fondamental à la santé et favorise un accès plus large aux technologies de l'information et de la communication, notamment en considérant l'accès à Internet comme un service public essentiel et en soutenant les efforts visant à réduire la fracture numérique.
Costa Rica	- Le Costa Rica a mis en place un processus systématique de diffusion des déclarations et résolutions adoptées lors des Assemblées de l'UIP auprès des représentants parlementaires, des dirigeants des groupes parlementaires, des parlementaires indépendants, des commissions spécialisées compétentes et des services techniques concernés, ainsi qu'auprès des pouvoirs exécutif et judiciaire. Un exemple notable de suivi est l'adoption par l'Assemblée législative du Costa Rica, en séance plénière le 11 novembre 2025, de la résolution de l'UIP <i>Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine</i>, peu après la 151^e Assemblée de l'UIP. - L'Assemblée législative du Costa Rica entretient une coopération étroite avec les Nations Unies, qui s'appuie notamment sur un Protocole d'accord conclu en 2021 concernant la mise en œuvre du Programme 2030. Le Parlement a soutenu la participation de ses membres aux processus des Nations Unies, notamment à l'Examen périodique universel de 2024, et des hauts responsables des Nations Unies échangent régulièrement avec leurs homologues parlementaires. Les projets de loi sont également mis en relation avec les objectifs de développement durable dans des bulletins parlementaires périodiques, tandis que des activités conjointes ont porté sur des questions telles que le développement rural, l'environnement, les droits de l'homme et le développement durable. - L'Assemblée législative du Costa Rica a mis en place des mesures visant à réduire son empreinte environnementale et à soutenir les objectifs nationaux de décarbonation, notamment par une utilisation responsable des ressources, la gestion des déchets solides et l'intégration des objectifs de développement durable dans ses pratiques institutionnelles. Elle a reçu le Prix écologique Drapeau bleu et réalise un inventaire des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des efforts visant la neutralité carbone au titre du Programme national de neutralité carbone. L'Assemblée législative encourage également la sensibilisation à l'environnement par le biais d'un Prix écologique impliquant des établissements d'enseignement. - L'Unité technique pour l'égalité et l'équité de genre de l'Assemblée législative a mené des campagnes de sensibilisation auprès de la communauté parlementaire par l'intermédiaire des médias institutionnels, en faisant explicitement référence aux travaux de l'UIP en matière d'égalité des sexes.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	Le Costa Rica a renforcé son cadre en matière de paix et de sécurité grâce à une législation sur la cybercriminalité, la protection des données et le règlement pacifique des différends. Le Code pénal couvre notamment des infractions telles que la fraude en ligne, l'usurpation d'identité, la diffusion de logiciels malveillants, la corruption de données et le cyberespionnage, tandis que d'autres lois portent sur le règlement des conflits, la paix sociale et l'arbitrage. Fidèle à sa tradition pacifiste, le Costa Rica a aboli son armée, reconnaît la paix comme un droit de l'homme et favorise le règlement pacifique des différends. La politique nationale de sécurité <i>Costa Rica Segura Plus 2023-2030</i> vise également à prévenir la violence sociale, à renforcer les réponses communautaires à la criminalité organisée et à améliorer le contrôle des frontières, tandis que d'autres mesures législatives relatives à la prévention de la criminalité au niveau communautaire et au contrôle des armes sont encore à l'examen.
Côte d'Ivoire	Le Parlement de Côte d'Ivoire a adopté une loi instaurant un quota de 30 % de femmes aux postes élus. Le Parlement a également contribué à l'élaboration des rapports nationaux au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de l'Examen périodique universel.
Croatie	- Les déclarations et résolutions des 150^e et 151^e Assemblées de l'UIP ont été communiquées aux commissions compétentes du Parlement croate ainsi qu'aux services du Ministère des affaires étrangères et européennes. À la suite de la 150^e Assemblée de l'UIP, tenue à Tachkent, la Commission des affaires étrangères a également organisé un débat sur la résolution <i>Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine</i>. - En 2024, le Parlement croate a voté des amendements à la législation pénale et à celle relative aux infractions mineures afin de renforcer la protection contre les violences faites aux femmes et d'améliorer les garanties accordées aux victimes. Le Code pénal a introduit le féminicide en tant qu'infraction distincte, tandis que les modifications apportées au Code de procédure pénale et à la Loi relative à la protection contre la violence domestique ont renforcé les droits des victimes ainsi que les mesures à l'encontre des auteurs. La Commission de l'égalité des sexes suit la mise en œuvre de ces réformes et a tenu des séances thématiques consacrées aux droits des femmes et aux violences faites aux femmes.
Danemark	En janvier 2026, le Parlement danois a tenu une audition publique consacrée à la candidature du Danemark au Conseil de sécurité de l'ONU et au processus de réforme dans le cadre de l'Initiative ONU80, au cours de laquelle il a échangé avec la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, notamment sur la nécessité d'un processus ouvert et compétitif pour la désignation du prochain Secrétaire général de l'ONU. La Commission des affaires étrangères a également tenu plusieurs réunions avec des hauts responsables de l'ONU et des représentants d'entités de l'ONU basées à Copenhague, notamment le FNUAP, le PNUD et l'OCHA.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	- Le Parlement danois a adopté des mesures visant à réduire les émissions de méthane dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture. Le Danemark a été le premier État membre de l'UE à mettre en œuvre les règles de l'UE relatives à la surveillance, à la déclaration et à la réduction des émissions de méthane dans le secteur de l'énergie, notamment les exigences en matière de détection et de réparation des fuites, ainsi que les restrictions concernant le dégazage et le torchage. Dans le secteur agricole, l'Accord tripartite vert prévoit l'instauration d'une taxe sur les émissions en équivalent CO₂ résultant des processus biologiques afin de réduire les émissions liées à l'élevage, parallèlement à des mesures telles que l'utilisation d'additifs alimentaires autorisés visant à réduire les émissions de méthane des bovins. - Les commissions parlementaires compétentes reçoivent les décisions et les rapports du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP avant leurs missions à l'étranger, ce qui permet aux membres d'évoquer, lors de leurs visites, les préoccupations liées à la situation des parlementaires concernés. Des parlementaires danois ont également mené des missions pour soutenir des parlementaires emprisonnés et attirer l'attention sur leur sort. - Le Parlement danois encourage la participation des jeunes au moyen d'initiatives telles que le Parlement des jeunes (dans le cadre duquel des élèves de l'ensemble du Royaume du Danemark débattent de questions politiques, élaborent des propositions et se prononcent sur celles-ci dans le cadre d'une simulation des travaux parlementaires) et Politician for a Day (qui permet à des élèves d'environ 14 à 16 ans d'acquérir une expérience pratique du processus législatif au moyen de jeux de rôle et de votes). À la suite des élections législatives du 24 mars 2026, les femmes représentaient 48 % des membres élus, avec 86 femmes parmi les 179 parlementaires, sans système de quotas. L'âge moyen des membres élus était de 43,9 ans.
Égypte	L'Égypte a adopté des mesures législatives visant à promouvoir le développement social, notamment la Loi de 2018 sur le système d'assurance maladie universelle ainsi que des dispositions législatives en faveur des femmes chefs de famille. Les amendements à la Loi sur l'enseignement technologique, notamment par La loi n° 169 de 2025, ont également introduit des filières d'enseignement technologique avancé destinées à préparer des personnels techniques aux exigences de l'économie numérique.
Estonie	Le Parlement a ratifié l'Accord de Paris le 26 octobre 2016 et, en avril 2017, a adopté les Principes généraux de la politique climatique à l'horizon 2050, qui définissent des orientations à long terme en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience. Ce cadre fixe pour objectif de réduire de près de 80 % les émissions de gaz à effet de serre du pays d'ici à 2050 par rapport à leur niveau de 1990. Le Parlement a également adopté des pratiques de travail sans papier et mis en place des mesures environnementales, notamment le compostage et la valorisation des déchets organiques, des systèmes de récupération de chaleur, des bornes de recharge pour véhicules électriques, des systèmes intelligents de gestion des bâtiments et un éclairage LED commandé par des capteurs.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	- Le Parlement a pris des mesures législatives pour renforcer l'égalité des sexes et la protection contre la violence domestique. Le 23 avril 2025, il a approuvé l'adhésion de l'Estonie au Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le 18 mars 2026, le Parlement a adopté des amendements permettant à la police d'imposer aux auteurs de violences domestiques une interdiction de séjour d'une durée maximale de 72 heures, offrant ainsi une mesure rapide pour protéger les victimes contre des menaces immédiates ou graves. - Le Parlement a renforcé le cadre estonien en matière de cybersécurité par des mesures législatives et des débats parlementaires. Le 10 décembre 2025, il a adopté des amendements visant à transposer dans la législation nationale la Directive n° 2 de l'UE sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, étendant les exigences en matière de cybersécurité à quelque 6 500 entités et introduisant l'obligation de mettre en œuvre des mesures de sécurité et de signaler les incidents de cybersécurité importants. Le 19 février 2026, le Parlement a également tenu un débat sur la cybercriminalité dans le secteur financier, consacré notamment à l'équilibre entre les impératifs de sécurité et le respect des droits fondamentaux. D'autres modifications de la Loi sur la cybersécurité, visant à préciser la terminologie et le champ d'application des exigences de sécurité relatives aux réseaux et aux systèmes d'information, ont franchi la première lecture le 20 mai 2026.
France	- À la suite de chaque Assemblée de l'UIP, les déclarations et résolutions adoptées, accompagnées d'un rapport sur la participation du Groupe français de l'UIP, sont communiquées aux 100 membres du Groupe, qui compte 50 sénateurs et 50 députés, et sont publiées en ligne. Le rapport et les textes adoptés sont également transmis aux Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, aux commissions et instances parlementaires compétentes, ainsi qu'au Ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Le président du Groupe français de l'UIP rend également compte des activités de l'UIP lors des réunions du Groupe. - Chaque année, la Commission des affaires étrangères du Sénat effectue une mission auprès des Nations Unies à New York, au cours de laquelle elle rencontre le représentant permanent de la France ainsi que de hauts responsables de l'ONU. Des représentants des Nations Unies sont également reçus au Sénat lors de leurs déplacements à Paris. En mars 2025, des représentants du Sénat ont rencontré un haut responsable du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'échanger sur le multilatéralisme et la coopération avec le PNUD, tandis qu'en novembre 2025, la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a auditionné le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. - Le Sénat a développé plusieurs outils numériques de participation citoyenne à ses travaux. Depuis 2007, des consultations publiques en ligne contribuent aux travaux législatifs et de contrôle, notamment une consultation sur l'impact environnemental des livraisons à domicile qui a recueilli 2 709 réponses et a alimenté l'examen du projet

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	de loi sur le climat et la résilience. Une plateforme de consultation des élus locaux a été mise en place en 2018, puis, en 2020, une plateforme de pétitions en ligne permettant aux citoyens de déposer ou de soutenir des pétitions susceptibles d'aboutir à l'inscription de propositions de loi à l'ordre du jour du Sénat ou à la création d'une mission de contrôle. Entre 2022 et 2024, un groupe de travail transpartisan a également examiné les possibilités de réforme institutionnelle et présenté 20 propositions, dont certaines visant à renforcer la démocratie locale et le contrôle parlementaire. À l'issue de chaque Assemblée de l'UIP, le Président du groupe français à l'UIP transmet les décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP au Président du Sénat, au Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat et au Ministre des affaires étrangères, afin que les cas concernés puissent, le cas échéant, être abordés lors de contacts bilatéraux avec les pays concernés.
République démocratique du Congo	- Les conclusions des 150^e et 151^e Assemblées de l'UIP ont été prises en considération par le Parlement de la République démocratique du Congo dans l'exercice de ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation. La Déclaration de Tachkent <i>L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale</i> revêt une importance particulière au regard des efforts nationaux visant à renforcer la cohésion sociale et à réduire les inégalités. Ces efforts comprennent notamment la législation relative aux droits des personnes handicapées (2022), à la sécurité sociale (2016), à la santé publique et à la couverture sanitaire universelle (2018), ainsi qu'aux droits des femmes et à la parité entre les sexes (2015). Dans le cadre de ses fonctions budgétaires et de contrôle, le Parlement suit également les programmes gouvernementaux relatifs à la couverture sanitaire universelle, à la gratuité de l'éducation, à la protection sociale et au développement national, contribuant ainsi à la mise en œuvre des ODD. S'agissant de la résolution de l'UIP sur la solution à deux États en Palestine, la République démocratique du Congo soutient la position exprimée dans les résolutions pertinentes des Nations Unies, fondée sur le respect du droit international et sur la reconnaissance de l'existence de l'État d'Israël et d'un État palestinien. - Le Parlement de la République démocratique du Congo entretient des relations régulières avec le système des Nations Unies. Les commissions permanentes compétentes, en particulier celles chargées des affaires étrangères et des droits de l'homme, examinent les instruments internationaux et en surveillent la mise en œuvre, tandis que des auditions ont été organisées avec des membres du gouvernement et des représentants des organismes onusiens présents dans le pays. Le Parlement a également assuré le suivi des engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme et au développement durable, et les parlementaires congolais prennent part à des réunions internationales et interparlementaires, contribuant ainsi à renforcer les partenariats institutionnels conformément à l'ODD 17. - Le Parlement de la République démocratique du Congo a soutenu le développement durable par le biais de ses fonctions budgétaires et de contrôle. Lors de l'examen des lois de finances, il a accordé une attention particulière aux secteurs sociaux prioritaires, notamment l'enseignement primaire gratuit, le renforcement du système de santé,

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	les programmes agricoles en faveur de la sécurité alimentaire et les infrastructures de base. Les commissions parlementaires ont également suivi les politiques de réduction de la pauvreté et d'accès aux services sociaux essentiels par le biais d'auditions gouvernementales et de missions d'enquête, contribuant ainsi aux progrès vers la réalisation des ODD 1, 3, 4 et 10. En ce qui concerne la résolution de l'UIP sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides, les commissions parlementaires compétentes ont commencé à examiner des mesures visant à renforcer le cadre juridique et institutionnel de sécurité face aux nouvelles menaces numériques et aux réseaux criminels transnationaux. Dans ce contexte, la République démocratique du Congo a ratifié la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, connue sous le nom de Convention de Malabo.
Tchad	- Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Genève <i>Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise</i>, l'Assemblée nationale a organisé plusieurs activités, notamment une réunion avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin de soutenir la création du Réseau parlementaire tchadien pour la promotion du droit international humanitaire. - Le Président de l'Assemblée nationale rencontre régulièrement des représentants des entités des Nations Unies, notamment la Coordonnatrice résidente de l'ONU, ainsi que des responsables du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Organisation mondiale de la Santé. Ces rencontres réunissent généralement des parlementaires membres du Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP. Une rencontre avec la FAO a également contribué à la relance de l'Alliance parlementaire tchadienne pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. - Le Parlement du Tchad a soumis, pour suivi, les documents issus des réunions parlementaires tenues lors des COP29 et COP30, en accordant une attention particulière aux droits de l'homme dans les politiques climatiques et à la participation de la société civile, notamment des peuples autochtones et des communautés locales. Il a également créé le Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, qui constitue un cadre de coopération interparlementaire sur la gouvernance forestière, les politiques de conservation et la gestion durable des écosystèmes. La participation active des deux chambres favorise l'engagement parlementaire dans les travaux du Réseau. - En février 2024, le Tchad a adopté un nouveau code électoral instaurant un quota de 30 % de candidates aux élections législatives. Une loi antérieure, adoptée en 2017, avait fixé l'âge minimum du mariage à 18 ans dans le cadre des efforts visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes. Le Code électoral de 2024 autorise

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	également les citoyens tchadiens âgés de 25 ans et plus à se présenter aux élections législatives, soutenant ainsi la mise en œuvre de la campagne de l'UIP <i>Oui à plus de jeunes au parlement</i> ! en élargissant les possibilités pour les jeunes de participer à la prise de décision politique. Conformément à la résolution de l'UIP de 2019 <i>Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé</i>, l'Assemblée nationale a adopté en 2019 une loi sur la couverture sanitaire universelle afin d'améliorer l'accès à des soins de santé de qualité. Elle a également participé à des ateliers régionaux sur l'approche Une seule santé afin de contribuer à la mise en œuvre de la résolution.
Tchéquie	- Les déclarations et résolutions adoptées lors des 150^e et 151^e Assemblées de l'UIP ont été communiquées à l'ensemble des membres du Parlement de Tchéquie, et les commissions et délégations compétentes ont organisé des discussions de suivi sur leur pertinence au regard de la politique étrangère tchèque, de la coopération au développement, de l'action humanitaire et des droits de l'homme. Bien qu'elles ne soient pas juridiquement contraignantes, les résolutions de l'UIP peuvent contribuer à la diplomatie parlementaire, à la définition des priorités législatives et au contrôle parlementaire, en servant de cadre aux débats, aux auditions et à la coopération internationale. Dans ce contexte, elles ont été prises en considération dans les discussions consacrées à l'état de droit, à la cohésion sociale, à la coopération au développement, à la solution à deux États, à l'aide humanitaire, à la reconstruction et à l'égalité des sexes dans la diplomatie. - Le Parlement a examiné les pratiques de recrutement au sein du corps diplomatique en vue de promouvoir une représentation plus équilibrée des femmes. Des commissions parlementaires ont également rencontré de hauts représentants des Nations Unies pour discuter des activités de l'ONU en Tchéquie, notamment en matière de coopération au développement, de droits de l'homme et de programmes humanitaires. - La résolution de l'UIP adoptée en 2024, <i>Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité</i>, a renforcé l'attention accordée par le Parlement tchèque à l'action climatique, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de méthane. Bien que cette résolution n'ait pas directement conduit à l'adoption de nouvelles dispositions législatives, les commissions compétentes s'y sont référées dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre du Règlement de l'UE sur le méthane, notamment des exigences relatives à la surveillance des émissions, à la détection et à la réparation des fuites, aux restrictions concernant le dégazage et le torchage, ainsi qu'à la communication d'informations par les opérateurs du secteur de l'énergie. Les débats parlementaires connexes ont porté sur la sortie du charbon, les fuites de méthane provenant des infrastructures gazières, le développement du biogaz et du biométhane, ainsi que le développement de l'hydrogène vert.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	- Le Parlement tchèque a assuré le suivi des décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP par le biais d'engagements diplomatiques, de réunions bilatérales et de groupes d'amitié parlementaires, offrant ainsi des canaux permettant de faire part des préoccupations concernant la situation et la protection des parlementaires. - Le Parlement de Tchéquie a pris plusieurs mesures visant à renforcer la participation des jeunes et à mettre en œuvre la campagne de l'UIP <i>Oui à plus de jeunes au parlement !</i> Ces mesures comprennent la mise en place de mécanismes consultatifs permettant aux jeunes de faire entendre leur voix, l'organisation de débats sur des questions concernant les jeunes, des programmes de stages et de bourses, la coopération avec les conseils de jeunes, des initiatives d'éducation civique, ainsi que des outils numériques facilitant l'accès aux processus parlementaires.
Togo	- L'Assemblée nationale du Togo a renforcé et modernisé le cadre législatif en matière d'action climatique. La Loi n° 2025-006 relative à la lutte contre les changements climatiques, adoptée le 20 mars 2025 et promulguée le 14 avril 2025, favorise la transition vers les énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Parlement a également révisé la Loi-cadre sur l'environnement afin d'y intégrer les crédits carbone, l'économie circulaire et le mécanisme REDD+, notamment des mesures pertinentes pour la réduction des émissions de méthane. Parallèlement, un "budget vert" a été mis en place afin de suivre et d'évaluer les investissements publics consacrés aux priorités environnementales, tandis que la coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) contribue à renforcer la transparence en matière climatique et à accompagner le pays sur la voie de la neutralité carbone à l'horizon 2045-2055. - Le Parlement contribue aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme par l'intermédiaire de ses commissions spécialisées, de son activité législative et de son contrôle de l'action gouvernementale. Dans le cadre de l'Examen périodique universel, les parlementaires participent à des séances d'information et de renforcement des capacités, examinent les textes législatifs liés aux engagements internationaux et tiennent des auditions avec des membres de l'exécutif sur la mise en œuvre des recommandations. Le Parlement a également contribué au suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant au moyen du Code de l'enfant et de textes législatifs protégeant les élèves contre les violences sexuelles, tandis que des ateliers parlementaires ont porté sur la budgétisation tenant compte des besoins des enfants. S'agissant du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Commission des droits de l'homme a contribué à l'élaboration du rapport national, et le Parlement a adopté des réformes du Code des personnes et de la famille, du Code pénal et de la législation relative aux violences sexuelles afin de rapprocher le droit national des normes internationales.

	Pratiques conformes aux conclusions, décisions et autres initiatives de l'UIP
	• L'Assemblée nationale du Togo a pris plusieurs mesures conformes aux objectifs de la campagne de l'UIP <i>Atteindre l'égalité des sexes, action par action</i>. Le Code électoral a été révisé afin d'encourager la parité entre les sexes sur les listes de candidats et de réduire de moitié le montant de la caution électorale exigée des candidates, tandis que les six postes de vice-président de l'Assemblée sont répartis à parts égales entre trois femmes et trois hommes. Le Parlement a également renforcé le cadre juridique par des réformes du Code pénal, du Code foncier et domanial, du Code des personnes et de la famille, ainsi que de la législation protégeant les élèves contre les violences sexuelles. En novembre 2024, l'ensemble des parlementaires a participé à deux journées de formation sur l'égalité des sexes et la budgétisation sensible au genre, visant à intégrer une perspective de genre dans l'examen des textes législatifs et le contrôle budgétaire, notamment dans le cadre de l'examen de la Loi de finances pour 2025.